

TRIMESTRIEL: JANVIER/FÉVRIER/MARS 2022 - 6€

GRESEA ÉCHOS N. 109

Belgique-België
P.P. Bruxelles 1
1/1770
P601044
Envoi
non prioritaire
à taxe réduite

GRESEA ÉCHOS

Revue trimestrielle du Groupe de REcherche pour une Stratégie Économique Alternative

GILETS JAUNES ET VIOLENCES DE CLASSE

Gresea Échos N°109
Trimestriel : Janvier/Février/Mars 2022

Photos couverture
Sergi Pujolar, Collectif Krasnyi

ISSN: 1377-7718

Éditeur responsable
Bruno Bauraind, c/o GRESEA

Comité de rédaction
Bruno Bauraind, Anne Dufresne, Sebastian Franco,
Romain Gelin, Natalia Hirtz, Henri Houben, Cédric Leterme.

Maquette
Giorgio Grasso

Mise en page
Nathalie Van Verre

Relecture
Anne-Lise Maréchal
Nathalie Van Verre
Fabrice Renière

Réalisé avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- * Corinne Gobin et Bruno Bauraind pour leur participation active à l'édition de ce numéro,
- * Nathalie Van Verre, Anne-Lise Maréchal et Fabrice Renière pour leur relectures attentives,
- * les auteur.e.s des photographies qui illustrent ce numéro :

- **Le collectif Krasnyi** qui nous a permis d'utiliser sa collection de photos pour illustrer le présent Gresea Échos. Ce collectif, fondé en janvier 2011, est constitué de personnes passionnées de l'image, militantes et socialement engagées. Son objectif est de documenter les différentes formes de résistance et de redonner la parole aux acteurs.ices sociaux et aux laissés pour compte.

Pour un aperçu des photos disponibles, voir www.krasnyicollective.com.

- **Sylvie Monchatre** est sociologue à l'Institut d'Études du travail de l'Université Lumière Lyon2 et au Centre Max Weber. Pour illustrer ce numéro, elle nous a autorisé à piocher dans la belle série de 269 photos de dos de gilets jaunes qu'elle a réalisée. Une partie de ses photos, ainsi que celles de Marie-Thérèse Têtu, figurent sur le site intitulé « La coopérative de travail sur les gilets jaunes » (<https://onestla.hypotheses.org/277>) qui a pour objectif de recenser et faire connaître les initiatives dispersées de recherche sur les GJ. En outre, Sylvie est partie de ce corpus de photos pour faire une analyse sociologique des revendications des GJ dans un article co-écrit avec Marie-Thérèse Têtu : « Du dos des gilets à l'action protestataire : affirmer la citoyenneté », in Bérout S., Dufresne A., Gobin C., Zune M., Sur le terrain avec les Gilets jaunes, Presses Universitaires de Lyon, à paraître (voir présentation p.56).

GRESEA Asbl

*Groupe de Recherche pour une
Stratégie économique Alternative*
Rue Royale 11, B-1000 Bruxelles
Tél. + 32(0)22197076
Email: info@gresea.be
Site: www.gresea.be

Disponible dans les librairies

Ma Campagne
Chée de Waterloo 331, 1060 Bruxelles
La boutique du DK
Rue de Danemark, 70b, 1060 Bruxelles
La vieille Chéchette
Rue du Monténégro 2-6, 1060 Bruxelles
Presses Universitaires de Bruxelles
Avenue Paul Héger 42, 1000 Bruxelles
Papyrus
Chaussée de Charleroi 269, 1060 Bruxelles
Press&Café
Avenue Albert 2, 1190 Bruxelles
La Licorne
Chaussée d'Alsenberg 715, 1180 Bruxelles
Candide
Place G. Brugmann, 1-2, 1050 Bruxelles
Poëtini
Rue de Roumanie 28, 1060 Bruxelles
Météores
207 rue Blaes, 1000 Bruxelles
Pax
4 place Cockerill, 4000 Liège
Cochet
Place Général Leman 14, 4000 Liège
Livre aux trésors
Place Xavier-Neujean 27A, 4000 Liège
Papyrus
Rue Bas de la Place 16, 5000 Namur

Filigranes
Avenue des Arts 39, 1040 Bruxelles
Tropismes
Galerie des Princes 11 1000 Bruxelles
PointCulture
Rue Royale 145, 1000 Bruxelles
Volders
Avenue Jean Volders 40, 1060 Bruxelles
À Livre Ouvert
Rue Saint-Lambert 116, 1200 Bruxelles
Toute la Presse
Avenue de Tervueren 14, 1040 Bruxelles
Tulitu
Rue de Flandre 55, 1000 Bruxelles
Centrale, Saint-Gilles
Avenue A. Demeure 63-65, 1060 Bruxelles
Ozfair
Rue Jean Volders 9, 1060 Bruxelles
Novembre
Rue du Fort 38, 1060 Bruxelles
Presse d'Or
chaussée d'Ixelles 29, 1050 Bruxelles
La Presse Internationale
rue du Noyer 238, 1030 Bruxelles
Quartier Libre
Chaussée d'Alsenberg 374, 1180 Bruxelles



ABONNEMENT

**18 euros/4 numéros
(6 euros/numéro)**

Tarif étudiant et allocataire social

8 euros/4 numéros - 3 euros/numéro

IBAN: BE08-0682-4646-5913

BIC (swift): GKCCBEBB

N°Entreprise: 0420-806-883

S O M M A I R E

Éditorial

Gilets jaunes, violences de classe et violence d'État

Anne Dufresne et Corinne Gobin *p. 3*

1. « Sans voix », peut-être, mais pas « sans classe » !

Fanny Theurillat-Cloutier et
Carole Yerochewski *p. 11*

2. Union européenne et violences néolibérales

Les Gilets jaunes comme dissidence intolérée et intolérable

Anne Dufresne et Corinne Gobin *p. 27*

3. Violence légitime et répression d'État

Othman Farraï *p. 43*



ÉDITORIAL

Gilets jaunes, violences de classe et violences d'État

Anne Dufresne et Corinne Gobin

Dans ce *Gresea Échos*, nous nous proposons de revenir sur l'impressionnante mobilisation sociale du mouvement des Gilets jaunes (GJ), qui a marqué l'actualité, fin 2018 et 2019. Elle se situe en France, mais aussi en Belgique ou à l'île de la Réunion, même si dans ces deux derniers cas, la durée du mouvement a été plus courte. Beaucoup d'encre a coulé pour expliquer les raisons, les dynamiques et les spécificités de ce mouvement populaire face aux modes de gouvernement de la France de Macron.

Cependant, très peu d'auteurs ont intégré le fait qu'une même dynamique – celle d'une opposition démocratique aux autorités politiques – s'est déroulée en même temps dans des pays distincts. Ceci permet de proposer des explications qui, détachées du seul contexte de la France, repositionnent le mouvement des Gilets jaunes dans des processus de transformation des réalités politiques beaucoup plus larges.

ÉDITORIAL

Une violence politique illégitime

Nous nous concentrons ici sur une seule observation, celle de la violence politique exercée durant ces mobilisations. Nous renversons le regard. Alors que les Gilets jaunes furent largement présentés dans les médias comme une bande de « casseurs », voire d'« assassins », nous interrogeons ici au contraire la légitimité de l'exercice de la violence d'un État à l'encontre d'une partie de ses citoyens qui exerce *de facto* un de leurs droits fondamentaux : manifester et faire entendre ses désaccords politiques. Il ne s'agit pas de nier que divers dégâts matériels ont bien eu lieu au cours de certaines mobilisations, mais plutôt, d'appliquer une autre grille de lecture sur ces microévénements pour revenir à l'essentiel.

Si l'exercice de la démocratie a banalisé l'idée de la nécessité « d'une violence légitime et proportionnée » afin que l'État protège un ordre public social au bénéfice de tous, la thèse principale développée dans ce numéro est que cette « légitimité » de la violence de l'État est de moins en moins évidente.

Quarante ans de diffusion du néolibéralisme comme doctrine de gouvernement, quels que soient les partis au pouvoir, ont fortement érodé les pratiques démocratiques des autorités politiques. Rappelons ici que c'est la mise en place d'États sociaux de redistribution plus égalitaire des richesses, qui avait constitué le socle de la politique de refondation de la démocratie en Europe occidentale en 1944-1945. Ce déploiement démocratique était né, d'une part, d'un état particulier des rapports de force entre les classes supérieures et le reste de la société : la volonté large d'effacer les horreurs nazies, le profil bas du patronat qui avait collaboré avec les forces d'occupation, la peur de la révolution communiste avec l'attrait pour l'URSS ou via les multiples tensions sociales dans un contexte de reconstruction accélérée des économies et, d'autre part, de

ÉDITORIAL

la généralisation des amorces d'institutions distributives testées durant l'entre-deux-guerres : les politiques fiscales de captation de « surplus » de profits, le renforcement des missions de services publics ou la mise en place de systèmes de sécurité et de protection sociales à visée universelle. Tout ceci a été invalidé par les politiques néolibérales depuis le milieu des années 1970.

Qui violente qui ?

Quand il pleut dans des écoles ou des musées, car les directions n'ont pas assez de moyens pour refaire la toiture ? Quand les trains surchargés n'arrivent plus à l'heure ou n'arrivent plus, car ils ont été supprimés ? Quand les jeunes restent indéfiniment dépendants financièrement de la famille et/ou qu'ils galèrent dans de « l'auto-entrepreneuriat », car il n'y a rien d'autre comme travail possible ? Quand travailler à plein temps (même à deux pleins temps) ne suffit plus à payer les factures ? Quand les personnes malades et invalides de longue durée sont forcées au travail pour « mériter » leurs faibles allocations sociales ? Qui violente qui ?

À un moment donné historique, sous les pressions de l'action du mouvement ouvrier (lutte pour le suffrage universel, droit à s'organiser, droit de grève, diffusion de pratiques alternatives au capitalisme...), les États d'Europe occidentale s'étaient constitués comme démocratie. Celle-ci a cependant profondément été modifiée par le néolibéralisme, cette forme contemporaine de remise en force, de remise en rapport de force du capitalisme.

Aujourd'hui, la plupart des États – et les pouvoirs politiques qui y sont associés, comme les partis et, dans une certaine mesure, les directions syndicales – sont devenus des acteurs clés de la mondialisation néolibérale. L'État néolibéral renverse la priorité des intérêts à défendre : il fait

ÉDITORIAL

disparaître les références à l'amélioration permanente des conditions de travail et d'existence de la population, et place comme objectif principal la compétitivité économique, c'est-à-dire la valorisation maximale de la propriété capitaliste.

« *They don't care about us* », le slogan qui circule dans l'espace politique mondial, et dans l'espace européen depuis le mouvement des Indignés et le déploiement des politiques d'austérité par l'Union européenne, est représentatif de cette violence suprême : la grande masse n'est plus considérée par l'État comme une masse de citoyens à laquelle des droits sont attribués. Ceux-ci sont devenus des « surnuméraires », des « catégories cibles » ou « du capital humain à activer »...

L'État contre le peuple

Cette violence doit alors être analysée en termes de « violence de classe » des appareils étatiques contre les classes populaires et laborieuses, soit les classes travailleuses. C'est depuis longtemps le cas dans la plupart des pays du monde. La mondialisation a simplement étendu cette réalité d'États autoritaires contre leur population à tous les États du monde. L'Europe ne fait plus exception.

En 2018 et 2019, lors des multiples actes de manifestation du samedi, la violence inédite du pouvoir politique français à l'encontre des Gilets jaunes ne peut s'expliquer que par une volonté de continuer à invisibiliser la violence quotidienne et ordinaire qui s'exerce à travers le néolibéralisme. Cet ordre politique et économique bien déterminé désocialise depuis 40 ans l'ensemble des droits sociaux¹ pour réorienter les ressources publiques et collectives vers l'accumulation financière capitaliste.

1. Droit du travail, de la sécurité sociale, du logement, de l'accès aux services publics...

ÉDITORIAL

Les répressions policières, judiciaires et législatives ont été les éléments les plus évidents de la violence du pouvoir à l'encontre des GJ. Mais, il ne faut pas oublier que l'origine de ce mouvement s'inscrit dans la dénonciation d'une violence préalable, celle de politiques gouvernementales devenues ordinaires qui banalisent la « dépossession sociale » et la « dépossession politique ». En 40 ans, le néolibéralisme est devenu un ordre moral dans lequel n'existe plus que de « bons » ou de « mauvais » comportements, un ordre profondément dépolitisé où ceux qui sont « contre » sont à punir¹.

Dans le premier article, les auteures Carole Yerochewski et Fanny Theurillat-Cloutier utilisent une focale très large. Elles montrent que le mouvement des GJ rejoint nombre de contestations politiques dans le reste du monde face à un système capitaliste en crise de légitimité et devant recourir à une répression marquée. L'analyse en termes de « système-monde » met en lumière la violence des pratiques d'accumulation par dépossession au détriment de classes travailleuses appauvries, que ce soit en Belgique, en France ou dans le Sud global. Les GJ participent ainsi à une recomposition des luttes de travailleurs et à une quête d'approfondissement de la démocratie.

Le deuxième article d'Anne Dufresne et Corinne Gobin met en exergue le travail opéré par le néolibéralisme dans la dépolitisation de la société et ses conséquences sur le plan démocratique dans le cadre particulier de l'Union européenne. Constitué en doctrine et programme de gouvernement sous un mode hégémonique, le néolibéralisme évacue toute dynamique politique d'opposition. Il se constitue sur le fondement d'une unique rationalité – la seule possible – qui doit innover l'ensemble des rapports sociaux : la rationalité du marché de libre concurrence. Ce qui s'y oppose ne peut l'être sous l'angle d'une opposition politique qui

1. Fassin, D., *Punir : une passion contemporaine*, Le Seuil, 2017.

ÉDITORIAL

viendrait opposer une autre logique de fonctionnement sociétal, remettant en cause la légitimité du marché compétitif. Tout rapport social est appréhendé uniquement sous un angle moral et donc binaire : ce qui est adéquat pour un bon fonctionnement de ce nouvel ordre mondial s'oppose à ce qui est inadéquat ; ce qui est bien à ce qui est mal. Dans ces conditions, le débat politique devient impossible et la question au cœur de la construction démocratique – l'égalité politique et socioéconomique – ne peut plus s'exprimer. Le salaire, par exemple, ne peut plus faire objet de négociation ni de délibération politique. Il ne s'agit plus d'un « droit », mais d'un « handicap » à réduire, car il grève le fonctionnement de l'économie. Les Gilets jaunes, en tant que mouvement social, sont le résultat de quatre décennies de délégitimation des droits au salaire et à la sécurité sociale, de déréglementation dans la stabilité des conditions et de la durée du travail et de délégitimation de l'État social de services publics. La violence de classe, au cœur de la domination capitaliste, correspond à la délégitimation de la socialisation des richesses. Elle impose dès lors la soumission des classes populaires et des petites classes moyennes à cet appauvrissement.

Le troisième article écrit par Othman Farraï fait état du bilan de la violence à l'égard des manifestants français du samedi sur trois terrains : la violence policière, la répression judiciaire (notamment, des peines de prison en comparution immédiate ou la suspension du droit de manifester) et la répression politique (« loi anticasseurs »). Il s'appuie notamment sur les sources provenant du dispositif de récolte de preuves réalisé par le journaliste David Dufresne¹.

L'utilisation d'armes militaires à l'encontre de simples manifestants qui a entraîné des dommages corporels invalidants de façon définitive (œil et membres arrachés) ainsi que l'emprisonnement pour avoir manifesté

1. Dufresne, D., *Dernière sommation*, Ed. Grasset, 2019 ; Film : *Un pays qui se tient sage*, 2020.

ÉDITORIAL

sont les expressions les plus visibles de la violence d'État exercée sur ce mouvement. Elles ne sont pas les seules ; des éléments plus « symboliques » et /ou « plus structurels » de violence, et surtout leur juxtaposition, nous invitent à recadrer nos analyses et à prendre acte de l'écart grandissant entre la violence d'un ordre public démocratique qui serait légitime et une violence de classe exercée par l'appareil de pouvoir des classes sociales dominantes dont le seul objectif est de renforcer les processus de domination sur les classes sociales travailleuses.

Fanny Theurillat-Cloutier et
Carole Yerochewski

« Sans voix », peut-être mais pas « sans classe » !

Carole Yerochewski est professeure associée de sociologie à l'Université du Québec en Outaouais. Elle s'intéresse en particulier aux relations entre dynamiques des mobilisations et formes de changement social. **Fanny Theurillat-Cloutier** est professeure de sociologie au Cégep Marie-Victorin, à Montréal. Ses travaux portent sur les transformations du travail et du syndicalisme dans le contexte du capitalisme avancé.

Dans cet article, les autrices relient le mouvement des GJ à l'efflorescence des luttes contre l'austérité, l'extractivisme et pour la démocratisation dans le monde. Elles soutiennent que la construction de ces nouveaux sujets politiques participe de la recomposition de la lutte des travailleurs.

« Sans voix », peut-être mais pas « sans classe » !

Fanny Theurillat-Cloutier et
Carole Yerochewski

Introduction

En 2018, l'éruption du mouvement des GJ a été, comme tout soulèvement populaire, totalement inattendue. Il a rapidement débouché sur de vives controverses quant au sens à donner à ces vagues massives d'occupations de ronds-points et à ces manifestations, théâtres de l'expression d'une profonde colère sociale. Face au mépris des gouvernements ainsi que d'une partie des personnalités médiatiques qui ont cherché par divers moyens à discréditer le mouvement ; face aux moqueries condescendantes sur l'inanité de leur cause, réduite à la contestation d'une taxe sur l'essence soi-disant révélatrice « de la courte vue des classes populaires ignorantes des enjeux écologiques » ; face aussi aux analyses un peu trop rapides d'une intelligentsia plutôt sympathique au mouvement, mais déstabilisée par une « mobilisation improbable » (au sens de Benquet¹), car portée par des protagonistes considérés sociologiquement hétérogènes, les GJ ont opposé leur capacité à développer des solidarités entre eux et avec celles et ceux qui se retrouvaient bloqués sur les axes routiers.

Reconstituant le puzzle de leur vie, de morceaux de récits sur les dos des gilets aux rencontres informelles et conviviales dans les cabanes-coin-cuisine ou lors des assemblées en plein air, ils et elles – car les femmes se sont révélées d'emblée très présentes – ont très vite su exprimer ce qui les rapprochait, soit ces « trajectoires d'appauvrissement »² où le moindre accident de la vie vous enfonce inexorablement parce que les petits salaires sont devenus vraiment maigres, les factures de plus en plus difficiles à payer, l'endettement croissant ; parce que la précarité du travail et des conditions de vie ont rétréci l'horizon des possibles ; parce

1. Benquet, M. « Les raisons de l'action collective : retour sur la mobilisation improbable des salariés d'hypermarchés », *Sociologie du travail*, 2010, vol. 52, no. 3, p. 305-322.

2. Ces trajectoires sont analysées dans Petit, G. et Knops, L. « Entre le rejet de la représentation et le désir de reconnaissance : dualités politiques au sein des Gilets jaunes de Belgique », in Gobin, C., Bérout, S., Dufresne, A., Zune, M. (dir.), *Sur le terrain avec les Gilets Jaunes en France et en Belgique*, Presses Universitaires de Lyon, 2022.

que, de génération en génération, on peut de moins en moins épauler ses enfants devenus adultes.

Cette interprétation en termes (de trajectoires) d'appauvrissement, qui peuvent être constatés tant en France qu'en Belgique, s'est consolidée au fil des échanges sur les ronds-points et des débats sur les réseaux sociaux, dans tous ces moments où un mouvement social agit comme un élan amoureux : la parole se libère et fait découvrir une multitude de points communs. Ce qui était vécu individuellement dans la honte devient une réalité partagée. Les GJ ont ainsi attiré tant des commerçants et artisans que des chômeurs et des retraités aux côtés des petits salariés et précaires, car les uns et les autres se sont retrouvés dans cette dénonciation de la difficulté à « vivre dignement de son travail ».

Comme tout mouvement social faisant l'objet de contre-cadrages dans les espaces publics (médias, politiques ou citoyens) sur le sens à lui donner¹, le partage d'expériences s'est heurté aux tentatives de contrôle social et de canalisation dans des voies institutionnelles. Mais les GJ ont tenu bon. L'affrontement discursif, ainsi que répressif comme en témoigne la mobilisation de l'appareil policier et judiciaire², a renforcé un sentiment d'appartenance.

Les GJ ont tenu bon parce qu'au quotidien, ils ont eu un large soutien qui s'est matérialisé par

l'engagement de collectifs ou d'individus militants, notamment syndicalistes, qui ont eux-mêmes changé avec ce mouvement. Une grande partie de la population s'est aussi retrouvée dans les revendications clairement articulées lors du Vrai débat³ construit en réponse au Grand débat national (GDN)⁴. Celui-ci a cependant débouché sur des revendications rejoignant celles du Vrai débat, bien que les sujets aient été fortement cadrés par les organisateurs et qu'il ait réuni des gens plus aisés⁵. Mais « le fait est que le mouvement est le théâtre d'un certain brassage social [...] [car] des cadres du public et du privé [s'y sont retrouvés] pour dénoncer la dévalorisation de leur qualification, de leur métier ou la précarisation de leur propre situation. »⁶

Sur fond jaune, s'est alors révélée l'image d'un mouvement social à l'aide duquel les protagonistes impliqués avaient construit un « nous » qui retournait le stigmate du mépris craché par les classes dirigeantes en rendant visible ce destin social commun, déjà réalisé ou menaçant dans cette période néolibérale : celui d'être des « perdants » précisément parce que d'autres accumulent des richesses en les dépossédant⁷.

Sous cet éclairage, il devient frappant que ce mouvement partage bien des traits avec d'autres vagues de conflits et protestations qui ont surgi un peu partout dans le monde et ont atteint deux pics

1. Benford, R. et Hunt, S. « Cadrages en conflit. Mouvements sociaux et problèmes sociaux », dans Cefaï, D. et Trom, D. (dir.), *Les formes de l'action collective, mobilisations dans les arènes publiques*, Paris : éditions de l'EHESS, 2001, p.163-194.

2. Voir Farraï, O. « Violence légitime et répression d'État », dans ce numéro.

3. 1) transformation profonde du système politique avec comme revendication centrale le référendum d'initiative citoyenne ; 2) le renforcement du système public ; 3) demande de justice sociale et fiscale ; 4) urgence des questions écologiques et climatiques (ibid).

4. Pour une analyse sur le Vrai débat, voir Dartigues, L., Robert, F., Ventresque, V. et Zancarini, J.C. « Un outil d'intelligence collective : Le Vrai débat en France », in Gobin et al., 2022.

5. Voir Legris, M. « Du grand au vrai débat en France : dynamiques collectives et appropriations citoyennes en temps de crise », in Gobin et al., 2022.

6. Monchatre, S. et Tetu, M-T., du livre *La citoyenneté en Actes. Du dos des Gilets jaunes de France à l'action protestataire*, sont citées ici.

7. Sanchez, A. « The fall and rise of class », in Wydra, H. et Thomassen, B. *Handbook of Political Anthropology*, Elgaronline, 2018, p.410-422.



©Sylvie Monchatre

historiques en 2011-2012 et en 2018-2019¹. À commencer par le facteur de déclenchement : il est similaire à ceux ayant conduit aux protestations en Iran, au Brésil, au Chili, etc., contre l'augmentation de taxes (entre autres sur le carburant) ou de l'accès à des services (de transport ou d'internet notamment).

Les conflits d'interprétation sur le « pourquoi » d'une éruption sociale mettent en lumière les luttes de pouvoir qui se jouent pour arriver, ou pas, à désigner des dominations : insignifiantes aux yeux des classes dirigeantes, ces augmentations représentent la goutte d'eau qui fait déborder la colère et autorisent d'investir l'espace public, pour rendre

visible une situation sociale que les protagonistes découvrent et revendiquent comme commune. Rien d'étonnant donc à ce que cette éruption du peuple, des classes populaires, de ce qu'on ne sait plus catégoriser parce que les participants ne veulent pas être agis par d'autres, ait provoqué une réflexion politique, sociale, tous azimuts.

Mais la colère des opprimés a aussi des effets théoriques, soulignait Colette Guillaumin : « Et les sciences humaines y ont gagné la connaissance que les groupes sociaux sont les *fruits* de relations et non les seuls " éléments " de ces relations »². C'est en nous appuyant sur cette prémisse que nous proposons d'examiner comment le mouvement des GJ contribue à la recomposition des classes sociales et à nous faire renouer avec une analyse en termes de luttes de classes ou de rapports sociaux antagoniques.

Nous proposons de relier ce mouvement qui n'est pas « Sans classe », comme nous allons l'illustrer, aux luttes des « Sans » – sans papier, sans travail, sans logement et surtout sans voix collective au sens rancien³ –, et à toute l'efflorescence des luttes contre l'austérité, les dérégulations, l'extractivisme et pour la démocratisation. Conjointement, nous soutenons que la construction de ces nouveaux sujets politiques participe de la recomposition des luttes de travailleurs – un terme que nombre de mobilisations au Sud revendiquent⁴ et dans lesquelles les GJ se reconnaissent, par exemple en scandant « On est là. Pour l'honneur

1. Karatasli, S., Kumral, S., Scully, B., et Upadhyay, S. « Class, Crisis and the 2011 Protest Wave : Cyclical and Secular Trends in Global Labor Unrest », dans Wallerstein, I., Chase-Dunn, C. et Suter, C. (eds), *Overcoming Global Inequalities*, London, Paradigm Publishers, 2015, p. 184- 200 et Silver, B. J. et Payne, C. R., « Crise de l'hégémonie mondiale et accélération de l'histoire sociale », 2020, extraits traduits et résumés par Emmanuel Chaput de *Hegemony and World Order: Reimagining Power in Global Politics*, édité par Piotr Dutkiewicz, Tom Casier, et Jan Aart Scholte. New York, Routledge, p.17-31, *Nouveaux Cahiers du Socialisme*, Hiver 2021.

2. Guillaumin, C. « Femmes et théories de la société : remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimés », *Sociologies et sociétés*, 1981, vol. 13, no. 2, p.19-31.

3. Rancière rappelle que « l'action des « sans part » ne veut pas dire l'action des déshérités, des malheureux mais l'action de ceux qui incarnent justement ceux qui n'ont pas de part aux décisions, qui n'ont pas de part au pouvoir », in Rancière, J. « Jacques Rancière sur les Gilets Jaunes », Blog de Mediapart, 2019. [En ligne].

4. Carré, F. « Defining and Categorizing Organizations of Informal Workers in Developing and Developed Countries », *WIEGO Organizing Brief*, 2013, no. 8, p. 1-16.



©Sylvie Monchatre

des travailleurs et pour un monde meilleur, même si Macron ne veut pas, on est là » ou lorsqu'ils organisent la solidarité avec le personnel des hôpitaux pendant le confinement et relient leur lutte à celle des « premiers de corvée ».

Afin d'exposer cette thèse, nous commençons par présenter comment la littérature sur les mouvements sociaux réintroduit le capitalisme dans le paysage disciplinaire, en s'appuyant sur la notion d'accumulation par dépossession de Harvey¹. Nous justifions ensuite d'adopter une analyse en termes de rapports sociaux de classes, en nous appuyant sur la perspective du système-monde capitaliste², ceci pour asseoir une définition non restrictive du terme de travailleur et de « classe travailleuse » (*working class*)³, en relation avec les stratégies du capital et les luttes sociales, et éclairer ainsi la portée contestatrice des vagues successives de conflits depuis 2011. Notre article retourne ensuite au mouvement des GJ, afin d'interroger, ou de dessiner une façon d'interroger les potentialités émancipatrices de ce mouvement, en relation avec

les autres soulèvements populaires dans le monde, pour saisir ce qu'ils nous disent des dominations à combattre.

Rapport social d'exploitation et de domination

Les préoccupations exprimées par les GJ contre le coût de la vie et leurs difficultés à joindre les deux bouts catalysent une critique globale contre les inégalités et le caractère prédateur de nos sociétés contemporaines (dont témoigne ce slogan : « Fin de mois, fin du monde ; même combat »). Elles font écho aux autres soulèvements populaires et conflits sociaux qui, sous des formes différentes d'un continent à l'autre, n'en convergent pas moins vers la dénonciation de ce que le géographe et économiste marxiste David Harvey a conceptualisé par le terme d'« accumulation par dépossession »⁴. Il traduit le fait, déjà mis en lumière par Rosa Luxemburg, que l'accumulation primitive, qui a marqué les premiers pas du capitalisme, est en réalité un processus permanent, plus ou moins présent selon les phases de développement du capitalisme. « La violence et le vol pur et simple » de l'accumulation primitive⁵ n'ont donc pas seulement servi à mettre en place un processus d'accumulation par reproduction élargie (soit l'appropriation du travail par l'exploitation dont la forme la plus connue est le salariat). Cette accumulation est aussi un mécanisme structurant du capitalisme qui est devenue dominante à l'ère néolibérale, avec la financiarisation de l'économie (et ses processus de remodelage des classes sociales par le crédit-endettement⁶), et la multiplication des

1. Harvey, D. *Le nouvel impérialisme*, Paris, Les Prairies ordinaires, [2010 [2003]].

2. Arrighi, G. et Silver, B.J. *Chaos and Governance in the Modern World System*, University of Minesota, 1999 et Silver, B.J. *Forces of Labor. Workers movements and globalization since 1870*. New York : Cambridge University Press, 2003.

3. Nous reprenons littéralement le terme anglais *working class*, plus proche de l'usage qu'en font les auteurs auxquels nous nous référons que celui de classes sociales, qui contient une connotation renvoyant à l'idée de position sociale.

4. Harvey, 2003, op.cit.

5. Fraser, N. « Behind Marx's Hidden Abode », *New Left Review*, 2014, 86(86):55-72.

6. Lemoine, B. et Ravelli, Q. « Financiarisation et classes sociales : introduction au dossier », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 2017, no. 22, p.1-26.

attaques contre les droits et les protections acquis, la privatisation de services publics, l'extractivisme, etc., ainsi que par la mise en œuvre de nouvelles formes d'enclosures, comme la privatisation de l'accès à l'eau, à l'internet ou aux connaissances. C'est ce qui a permis au capitalisme de renouer avec la profitabilité mise à mal par le compromis fordiste abandonné au début des années 1970¹.



©Sylvie Monchatre

La résistance au processus d'accumulation par dépossession est mise en lumière par la littérature récente sur les mobilisations sociales et de travailleurs². Ces travaux participent d'un courant qui défend le fait de réintégrer le capitalisme dans l'analyse des mouvements sociaux³, notamment au vu des constats empiriques difficiles à ignorer depuis l'après-2008, montrant que les mouvements prennent pour cibles le capitalisme et mettent en avant des revendications matérielles.

Cependant, l'analyse en termes de (luttres de) classes a été disqualifiée. Ainsi en France, sous de multiples influences, l'usage du vocable de classes a évolué pour finir par être mobilisé au service d'une perspective en termes de stratification étudiant des catégories socioprofessionnelles (une façon d'analyser qui est dominante aux États-Unis). La dynamique de classes, au sens de rapport social antagonique a été invisibilisée, mais « l'explication des conduites par les situations sociales » a été conservée, soit l'idée qu'à chaque position sociale correspond une forme de conscience de classe ou de subjectivité, ce qui avait été « la pratique professionnelle la plus élémentaire des sociologues »⁴. Or, ce type d'analyse déterministe est d'autant plus problématique qu'elle aboutit le plus souvent à évaluer le potentiel de contestation des dominations

1. Dardot, P. et Laval, C. *Commun, Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2015; Silver, B. « "Plunges into utter destruction" and the limits of historical capitalism », dans Atzmüller, R., Aulenbacher, B., Brand, U., Décieux, F., Fischer, K. et Sauer, B. (dir.), *Capitalism in Transformation. Movements and Countermovements in the 21st Century*, Cheltenham (Royaume-Uni), Edward Elgar Publishing, 2019.

2. DuBois, L. 2019. « A response to "Building from heterogeneity: the decomposition and recomposition of the working class viewed from the 'popular economy' in Argentina" », *Dialectical Anthropology*, 2019. [En ligne]; Castronovo, « A. Making the city of commons! Popular economies between urban conflicts and capitalist accumulation: an ethnographic perspective from Argentina », *Trace Urbane – Italian Journal of Urban Studies*, 2018, no. 4. [En ligne]; Fernandez-Alvarez, M. I., « Building from heterogeneity: the decomposition and recomposition of the working class viewed from the "popular economy" in Argentina », *Dialectical Anthropology*, 2018. [En ligne]; Lazar, S. and Sanchez, A., « Understanding labour politics in an age of precarity », *Dialectical Anthropology*, 2019. [En ligne]; Smith, J., and Wiest, D. 2012. *Social Movements in the World-System: The Politics of Crisis and Transformation*. New York: Russell Sage Somers, M. 1992; Della Porta, D., « Political economy and social movements studies: the class-basis of anti-austerity protests », *Anthropological theory*, 2017, 17-4:453-73; Cini L., Chironi D., Drapalova E. and Tomasello, F. « Towards a Critical Theory of Social Movements: an Introduction », *Anthropological Theory*, 2017, 17(4):429-452.

3. Hetland, G. and Goodwin, J., « The Strange Disappearance of Capitalism from Social Movement Studies », in C. Barker, L. Cox, J. Krinsky, and A. Gunvald, *Marxism and Social Movements*, Leiden (The Netherlands): Koninklijke Brill NV, 2013; Silver, B.J. and Karatasli, S.S., « Historical Dynamics in Capitalism and Labor Movements », in Della Porta, D., et Diani, M., *Oxford Handbook of Social Movements*, Oxford: Oxford University Press, 2015. Della Porta, D., op cit.

4. Dubet, F. *Les inégalités multiples*, Paris, Éditions de l'aube, 2000.

de la part des classes populaires en les plaçant, implicitement ou explicitement, dans le bas des strates, c'est-à-dire en les catégorisant comme des personnes moins éduquées, etc., et qui seraient nécessairement plus sensibles aux sirènes populistes de la droite¹.

L'analyse en termes de strates ou de statuts rend aussi impossible de comprendre les points communs entre les différents soulèvements populaires et mobilisations, ce que Della Porta appelle « une base de classe »² (2017) en s'appuyant sur Harvey. Mais il faut souligner, comme le fait Sanchez³ (2018) qu'Harvey, en utilisant le terme de « déposés » au lieu de « classe travailleuse », pour désigner l'efflorescence de luttes contre le processus d'accumulation par dépossession, évite à escient de limiter à une notion restrictive de travailleur les groupes sociaux qui sont affectés par cette vague de marchandisation inégalée et dévastatrice de la nature et des modes de vie⁴.

Les transformations des trente dernières années ont aussi alimenté des contributions qui perpétuent une vision contestable des classes sociales comme en témoignent notamment les écrits de Standing⁵ sur le précarité⁶. Cette notion, séduisante, restitue en réalité essentiellement l'expérience des travailleurs occidentaux vivant l'abandon du compromis fordiste et la flexibilisation du marché du travail ; elle ne tient pas compte des réalités de la majorité

1. Collovald, A., *Le populisme du FN, un dangereux contresens*, Paris, Éditions du Croquant, 2004; Rancière, J. « Défaire les confusions servant l'ordre dominant », entrevue avec Jacques Confavreux, 2019b, [En ligne].

2. Della Porta, D., 2017, op cit.

3. Sanchez, A., 2018, op cit.

4. Burawoy, M. Afterword. Third Wave Marketization, in C. Hann and J. Parry, *Industrial Labor on the Margins of Capitalism. Precarity, Class, and the Neoliberal Subject*, New York and Oxford, Berghahn, 2018, p.355-362.

5. Standing, G. *The Precariat: The New Dangerous Class*. London: Bloomsbury Academic, 2011.

6. Karatasli et al, 2015, op cit.

7. Sanchez, A., 2018 : 417, op cit.

8. Van der Linden, M. « Enjeux pour une histoire mondiale du travail », *Le Mouvement Social*, 2012, 4(241) : 3-29; Scully, B. « Precarity North and South: A Southern Critique of Guy Standing », *Global Labour Journal*, vol. 7, no. 2, special issue on *Politics of Precarity*, 2016; Lautier, B. *L'économie informelle dans le tiers-monde*. Paris, La Découverte, 2006.

9. Scully, B., 2016, op cit.

10. Silver et Karatasli, 2015, op cit.

des travailleurs dans le monde, pour lesquels la précarité n'est une expérience « ni nouvelle ni enracinée dans aucun type d'histoire collective du travail »⁷. Dans le Sud global, il a toujours été difficile de distinguer une classe de salariés stables des travailleurs précaires ou informels, ou recourant à des activités d'autosubsistance – activités et statuts pouvant changer au cours de la vie et au sein des ménages⁸. En outre, les trente dernières années y ont été marquées par des luttes de travailleurs arrachant des droits et des formes de protection sociale qui n'existaient pas encore⁹, montrant que de nouvelles résistances collectives aux processus d'accumulation par reproduction élargie coexistent dans le monde avec les luttes contre l'accumulation par dépossession.

Système-monde capitaliste et classes travailleuses

L'enchevêtrement des phénomènes dépeints ci-dessus est en revanche mieux pris en charge par des perspectives relationnelles sur les classes sociales, qui font intervenir l'État et une large matrice de rapports sociaux, ethniques, genrés, familiaux, etc. dont les mobilisations populaires¹⁰ comme variables mutuellement dépendantes avec les stratégies du capital.

L'analyse en termes de système-monde capitaliste¹ inspirée de Braudel² permet d'intégrer les phénomènes analysés par Harvey tout en mettant en évidence les relations entre d'une part, les différents types de luttes de travailleurs prenant place « localement », i.e. dans les frontières institutionnelles d'un État-nation et, d'autre part, les mouvements de capitaux entre le Nord, qui détient une position centrale et dominante, et les régions dominées, dites périphériques ou semi-périphériques du Sud, et en relation avec les politiques des États.

À l'aide de données collectées sur un siècle à partir des articles de deux journaux à la couverture internationale (*New York Times* et *Times*), Silver³ a ainsi mis en lumière deux principaux types de relations entre les mouvements de capitaux et les conflits de travailleurs. En résumé, là où le capital investit, on assiste à des luttes pour arracher des droits et des protections sociales pour autant que les profits ne soient pas attaqués ; là où le capital tente de contourner les luttes de travailleurs, en délocalisant, en changeant de technologie ou de filières et de produits, ou, ultime recours pour rétablir sa profitabilité, en adoptant une stratégie de financiarisation (entraînant alors chaos et crise de légitimité du capitalisme), on assiste à la montée de résistances contre la (re)marchandisation.

Pour tenir compte de la diversité « des formes possibles de résistance collective contre l'exploitation du travail comme marchandise » – qui est loin de se réduire aux grèves – et de la nécessité, corollairement, d'élargir la notion de travailleur et de « classe ouvrière »⁴, Van der Linden propose d'ajouter une



©Sylvie Monchatre

stratégie de re-marchandisation, celle des « modes de travail » qui correspond au fait de remplacer « par exemple le travail salarié "libre" par la servitude pour dettes, ou le travail indépendant »⁵.

Rendre compte de façon exhaustive de toutes les figures de travailleur à partir, non d'un jugement sur leur statut ou position socio-économique mais à partir des luttes menées, évite de s'enfermer dans une vision normative ou morale de la lutte des classes, en tout cas anhistorique et coupée des dynamiques du capitalisme et des résistances à sa domination. Cela permet de mieux saisir la portée de l'intensification des conflits sociaux dans l'après 2008 : des chercheurs de l'Arrighi center for global studies ont ainsi mis en évidence que cette intensification des conflits repose sur la montée des luttes de travailleurs telles que répertoriées par Silver⁶ et inclut en outre dorénavant une participation

significative de personnes, en particulier dans les jeunes générations, qui, bien qu'en général diplômées, n'ont jamais eu d'emploi permanent, et ce tant au Nord qu'au Sud¹. En partie invisibilisés dans les médias, ces travailleurs atypiques ou chômeurs « contournés » (*bypassed*) par le capitalisme, illustrant sa « tendance à long terme à détruire plus rapidement des moyens de vivre qu'à en créer de nouveau » (*ibid.*), achèvent de flouter les frontières habituellement établies entre une classe ouvrière et des classes populaires ou des chômeurs et assistés sociaux : on ne peut que constater que les nouveaux « inutiles au monde »² qui n'ont pas « réussi » à se faire exploiter, n'en alimentent pas moins les rébellions contre le capitalisme et d'autres dominations entrecroisées.

Les Gilets jaunes, potentialités et limites

Le mouvement des GJ fait écho au changement de position de la France ou de la Belgique à l'échelle du système-monde capitaliste. Elles ont dû céder du terrain face aux pays semi-périphériques comme d'autres pays (entre autres européens) ayant occupé des positions centrales l'ont fait³. Dit autrement, on a assisté à une redistribution des revenus vers la Chine, l'Inde, la Thaïlande, le Vietnam, l'Indonésie « et le 1% mondial situé en Amérique du Nord » au détriment (toute proportion gardée) des pays centraux⁴. « Selon l'Insee, entre 2008 et 2016, les Français ont perdu en moyenne 500 euros de revenus disponibles »⁵. Cependant, les bourgeoisies

des pays du centre ont répercuté, notamment par les politiques d'austérité, ce recul sur les autres groupes sociaux. Il en est ainsi des mesures prises par Macron, du type suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, réduction des allocations logement, etc.

Tant en France qu'en Belgique, cette période s'est traduite par un double phénomène de remise en cause des protections sociales et des droits collectifs du travail pour ceux et celles qui arrivaient à conserver des emplois à temps plein, et par la précarisation de franges de travailleurs. Ces derniers ne sont pas nécessairement les moins qualifiés – comme on l'a répété à satiété dans les années 1980 – prétextant des changements technologiques et de la concurrence accrue pour justifier de renvoyer à la solidarité d'État (c'est-à-dire à l'assistance sociale) des salariés dont le capital, se restructurant, ne voulait pas assumer les coûts de requalification. Ces salariés, aux qualifications « maison » peu ou pas « recyclables », se sont retrouvés, après leur licenciement économique, exclus du marché du travail et ballotés entre inactivité, emplois aidés, aides sociales et chômage de longue durée. La précarisation touche plutôt ceux ayant les plus faibles positions de négociation, comme les travailleurs immigrés et les populations racisées, les femmes monoparentales, les habitants des territoires désertés par le capital⁶ ou piégés dans des cités éloignées des centres vitaux et dépossédés de l'accès à des services publics, et en particulier, comme le souligne Delpirou⁷, de l'accès à des services de transport collectif.

1. Wallerstein, I. *The politics of the world-economy: the states, the movements and the civilizations*, Cambridge: Cambridge University Press, 1984 ; Arrighi, G. *The long twentieth century: Money, power, and the origins of our times*. Verso, 1994.

2. Braudel, F. *Civilisation, économie et capitalisme: XVe-XVIIIe siècle. Le temps du monde*. Paris : Librairie générale française, 1979.

3. Silver, 2003, op cit.

4. Il y a d'autres formes d'appropriation du travail et de domination que celles liées au rapport capital-travail qui se combinent dans les trajectoires et les luttes. Nous y revenons dans la 3ème partie.

5. Van der Linden, 2012, p. 26, op cit.

6. Silver, 2003, op cit.

1. Karatasli et al., 2015, op cit.

2. Castel, R. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris : Fayard, 1995.

3. Gagy, A. « What it takes to compare non-core movements: a world-systems perspective. Two cases from contemporary East Central European movements », *Interface, Volume 9 (2) : 61 - 82 (Nov/Dec 2017)*.

4. Gagy, 2017 : 69, *Ibid.*

5. Jeanpierre, L. *In Girum. Les leçons politiques des ronds-points*, Paris : La Découverte, 2019.

6. Voir Jarousseau, *Les racines de la colère*, « bande dessinée » en photos relatant deux ans d'enquête à Denain, qui s'achève au moment où démarre le mouvement des GJ.

7. Delpirou, A. « La teinte des gilets », dans Confavreux, J. *Le fond de l'air est jaune*, Paris : Seuil, 2019, p.125-134.

Ces constats, visibles tant au niveau de la France que de la Belgique, viennent ainsi soutenir l'analyse en termes de système-monde capitaliste. Et celle-ci permet d'établir un pont entre le mouvement des GJ et d'autres luttes depuis 2011, en soulignant la proximité des enjeux. Fraser¹ remarque que les luttes anticapitalistes ne se déroulant pas « au point de production » tournent autour des questions centrales de la protection de la nature, de la reproduction sociale et de la démocratisation du pouvoir politique, « impliquant de multiples axes d'inégalité, y compris la nationalité/race-ethnicité, la sexualité et la classe ».

À ces trois enjeux, on peut rajouter, en contrepoint, celui de la répression des conflits sociaux qui s'intensifie, signe que la puissance dominante dans le système-monde (les États-Unis), après avoir été hégémonique (avec l'acceptation du compromis fordiste) est contestée parce que son modèle n'a pas tenu ses promesses, que la compétition entre États se ravive et s'accélère, et que le « chaos » s'installe².



©Collectif Krasnyi

Dans le cas de crises de l'hégémonie mondiale – comme à l'heure actuelle –, la contestation sociale tend à s'accroître et à prendre des formes de moins en moins balisées [i.e. en dehors des répertoires d'actions institutionnalisées], alors que la réponse des classes dirigeantes prend de plus en plus une forme coercitive.³

Crise de légitimité et répression

La crise de légitimité que traversent le capitalisme et, avec lui, les classes dirigeantes n'est plus à démontrer. Même pendant la pandémie et le confinement, les mobilisations se sont poursuivies, avec la grève historique des 250 millions d'agriculteurs indiens contre les mesures de dérégulation du gouvernement autoritaire et raciste de Modi ou la reprise des mobilisations au Chili qui a débouché sur la victoire au référendum du 25 octobre 2020 en faveur d'une nouvelle Constitution (rompant avec celle établie par le dictateur Pinochet).

1. Fraser, N. « Behind Marx's Hidden Abode », *New Left Review*, 86(86):55-72, 2014.

2. Arrighi et Silver, 1999, op cit.

3. Silver et Payne, 2020 :170, op cit.

La résurgence des contestations est d'autant plus marquante que les Chiliens avaient subi en 2019 une très violente répression – un nombre important de manifestants arrêtés subissant des tortures sous différentes formes, comme l'ont établi des commissions d'enquête dépêchées sur les lieux¹.

La réaction du gouvernement français contre les GJ s'inscrit dans ce cycle répressif. Militarisation du maintien de l'ordre, criminalisation des intentions des (potentiels) manifestants². Il est aussi frappant de constater qu'en France, la judiciarisation du conflit prend appui sur une loi de 2009 contre les émeutes des banlieues de 2005³. Les GJ, comme d'autres mouvements ailleurs dans le monde, ont démontré leur radicalité par la réaction policière et judiciaire forte qu'ils ont subie.

Démocratie et processus de subjectivation

L'un des aspects centraux des revendications des GJ est particulièrement déstabilisant pour l'ordre global : il s'agit de leur refus de se reconnaître dans les institutions établies, que ce soit les partis politiques ou les syndicats. Cet aspect s'inscrit dans une histoire : « [en France] À chaque fois qu'il s'est mobilisé massivement, le peuple d'en bas a remis en question la définition bourgeoise de la

citoyenneté, fondée sur la délégation de pouvoir, en lui opposant la participation directe de tous les citoyens. »⁴ Les GJ ont fait preuve d'une réelle aspiration à la démocratie.

En France, cette aspiration a été constamment réitérée par exemple à travers la structuration horizontale et fluide des ronds-points, qui a permis le brassage social ou par la mise en œuvre des assemblées des assemblées (ADA) qui, même si elles rassemblent une plus forte proportion de militants de gauche, ont mobilisé une proportion non négligeable de primomanifestants et autant de femmes que d'hommes^{5 et 6}.

On peut avancer que ce mouvement, comme d'autres éruptions populaires, assume en fait une « relation antagonique » au sens de « contre-hégémonique » au système institué⁷.

En cherchant de nouveaux canaux d'action politique, en ne voulant pas être agis par d'autres récits que ceux qu'ils sont en train de construire, les GJ se produisent comme une subjectivité politique radicalement nouvelle : « la politique ça consiste à créer des scènes de paroles, pas simplement des scènes où des gens qui ne parlent pas d'habitude se mettent à parler, mais aussi où ils ne parlent pas de la manière dont on s'attend à ce qu'ils parlent⁸. »⁹

1. Entre le 18 octobre 2019 et la fin du mois de janvier 2020, plus de 31 morts, 3600 blessés (dont 400 victimes de lésions oculaires), des centaines de cas de violences sexuelles et 10.000 arrestations (Mission québécoise et canadienne d'observation des droits humains au Chili, 2020).

2. Farrai, dans ce numéro.

3. Giouse, M. « Des manifestants Gilets jaunes en comparution immédiate à Lyon : des "audiences à messages" pour décrédibiliser un mouvement et punir des « délinquants », in Gobin, et al. 2022.

4. Noirielle, G. « Un an après : les gilets jaunes, le retour de la question sociale et l'avenir de la planète », Extrait de la postface à la deuxième édition de *Histoire populaire de la France. De la guerre de Cent Ans à nos jours*, Agone, 2019. [En ligne].

5. Ravelli, Q., Bendali, Z., Bonin, L., Gaborit, M., Gremion, T., Ivanovic, M., Liochon, P., & Toth, N. « Le Gilet et le Marteau. L'assemblée des assemblées organise l'aile gauche des ronds-points », *Mouvements*, n°101, 2021, p. 13-24.

6. En Belgique, la mobilisation a été peu massive pour différentes raisons liées au contexte belge. Cependant, l'aspiration à la démocratie n'en était pas moins présente.

7. Peñafiel, R., « Luttés sociales et subjectivations politiques en Amérique Latine : expropriations, récupérations et réinventions des savoirs sur « soi » », *Mouvements*, 2012. vol. 4, no. 72, p. 69-78. Cité p.78.

8. Ce sont les auteurs qui soulignent.

9. Rancière, J. 2019a. « Jacques Rancière sur les Gilets Jaunes », *Blog de Mediapart*, 2019a. [En ligne].

Le potentiel émancipateur des moments vécus autour des ronds-points ou dans des actions de blocage (de péage, de raffinerie, etc.) s'est incarné dans le fait que pour plusieurs, être là avait déjà « changé [ma] vie », c'était « déjà avoir gagné ». Ce faisant, le mouvement fait écho à d'autres (Indignados, Hong Kong, Chili...) qui relient des revendications matérielles et démocratiques, car c'est aussi leur reconnaissance politique que ces « sans voix » cherchent à obtenir. On peut dire, en reprenant Rancière¹ que l'enjeu est de se faire reconnaître comme sujets parlants (par opposition à ceux qui « font du bruit »), comme sujets d'un monde commun, mais un monde commun qui ne peut exister qu'en remettant en cause l'actuel « partage du sensible ». Il est ainsi frappant de constater à quel point les revendications qui ressortent dans le Vrai Débat, ou sur le dos des gilets et signifiées par leur répertoire d'actions, expriment un souci de l'intérêt collectif qui jettent une lumière crue, par contraste, sur le caractère prédateur des politiques des classes dirigeantes à l'encontre des classes travailleuses².

Les soulèvements populaires sont un moment de recomposition des classes sociales³. Par sa radicalité, le mouvement des GJ est un moment de formation de nouveaux sujets politiques, qui participe de la recomposition d'une nouvelle classe travailleuse au sens où des travailleurs se réorganisent,

se définissent, redéfinissent pourquoi ils vont contester.

Les revendications des GJ sont donc « non négociables »⁴, parce qu'ils sont en train de redéfinir et rendre visible comment, dans la période actuelle, se concrétise le rapport social antagonique avec le capital.

Présence des femmes et lutte pour l'égalité au sein du mouvement

D'autres résonances apparaissent entre les GJ et la vague de mobilisations dans le monde. Ainsi de la place prise par les femmes. On le constate dans de nombreuses luttes, en particulier chez les travailleuses et travailleurs informels ou précaires, au Nord comme au Sud⁵. Y contribuent le fait que les femmes soient plus nombreuses parmi ces travailleurs – comme elles sont plus nombreuses parmi les appauvries en France, en Belgique et en Europe –, et le fait que ces mouvements soient moins institutionnalisés et laisse plus facilement le *leadership*, activité rarement rémunérée dans ce contexte, au « dévouement » des femmes, reproduisant ainsi une forme de division du travail militant⁶. Cependant, cette présence significative des femmes influence



©Sylvie Monchatre

la nature même des revendications en reliant travail et hors travail¹.

Les études ethnographiques sur les GJ font aussi ressortir le rôle particulier que les femmes jouent dans l'organisation de la vie quotidienne dans les cabanes et les ronds-points, ce qui a un impact sur la forme que prennent les dynamiques collectives. Et des hommes comme des femmes travaillaient consciemment à ce que les dynamiques soient plus égalitaires dans le partage de la parole.

Comparés aux constats des années 1990 sur les mouvements de chômeurs marqués par une division sexuée et hiérarchisée du travail militant qui faisait fuir les militants non « chevonnés » et les femmes², ceci montre que les GJ reconnaissent l'apport des pratiques que l'on pourrait qualifier de

« prendre soin » (ou *care*) dans la contribution à la démocratisation. On peut aussi penser qu'avec la remontée de mouvements féministes partout dans le monde ces dernières années, une épistémologie féministe percole peu à peu dans les pratiques de recherche : ce qui pourrait alors avoir changé n'est pas que les femmes soient plus présentes dans les mobilisations, mais le fait que les chercheurs accordent plus d'attention aux enjeux genrés et à la ressource que représentent les liens sociaux égalitaires pour maintenir l'engagement dans l'action collective.

Écologie et inégalités

Les mouvements dans le monde ont transformé aussi la façon de poser la question de l'écologie, pour la penser en lien avec l'héritage du colonialisme³. De même les GJ ont permis de lier indissolublement inégalités et écologie dans l'espace public en s'attaquant à la racine même du mal, le système productiviste et les « rapports de production capitaliste [avec] leurs conséquences négatives sur l'environnement »⁴. Dénonçant être réduits à manger « pesticides, insecticides, antibiotiques [quand] ils mangent bio », le mouvement s'indigne globalement : « Est-ce que vous entendez les peuples et la planète qui agonisent sous vos poisons ? C'est vous les violents »⁵.

À l'échelle internationale, la question écologique est portée par une multiplicité d'acteurs, dont les communautés autochtones, qui ne sont pas les

1. Rancière, J. *La méésentente*, Paris : Galilée, 1995, p.79.

2. Péages ou parking de services publics rendus gratuits, pour « reprendre la main sur un bien commun » (chap. 11). Revendication de services publics, dénonciation de l'injustice fiscale et du manque à gagner pour les finances publiques ou affirmation de solidarités intergénérationnelles (chap.10 et 11).

3. Katznelson, I. « Working-Class Formation : Constructing Cases and Comparisons », in *Working-Class Formation : Nineteen Century Patterns in Western Europe and the United States*, edited by Katznelson, I. and Zolberg, A., Princeton, NJ: Princeton University Press, 1986, p. 3-41.

4. Pizzorno, A. « Political Exchange and Collective Identity in Industrial Conflict », in Crouch, C. and Pizzorno, A. (ed.), *The resurgence of class conflict in Western Europe since 1968*, London : The Macmillan Press, 1978, tome 2 : 277-298.

5. Agarwala, R. and Chun, J.J. « Gendering Struggles Against Informal and Precarious Work », in Agarwala, R. and Chun, J.J. (eds), *Gendering Struggles Against Informal and Precarious Work, Political Power and Social Theory*, 2018, vol. 35, 1-28.

6. Milkman, R. « Low Wage Worker Organizing and Advocacy in the U.S.A.: Comparing Domestic Workers and Day Laborers », in Agarwala, R. and Chun, J.J. (eds), *Gendering Struggles Against Informal and Precarious Work, Political Power and Social Theory*, 2018, vol. 35, 1-28.

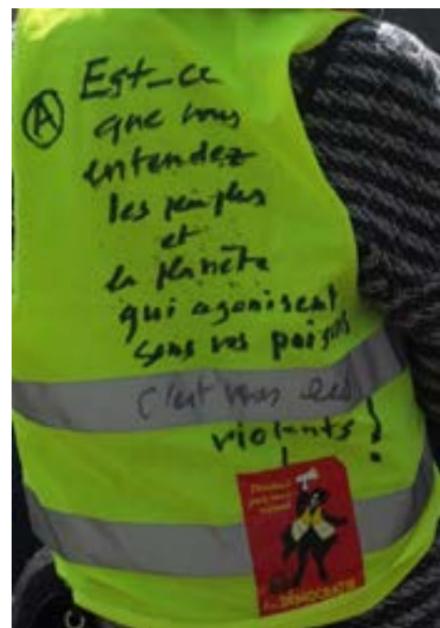
1. Chun, J. J. et Agarwala, R. « Global Labour Politics in Informal and Precarious Jobs », in Gottfried, H, Edgell, S. Granter, E. (eds), *The Sage Handbook of the Sociology of Work and Employment*, Sage Publications, p.634-650, 2016 ; Yerochewski, C. « Comment saisir la portée des mobilisations de travailleurs informels et précaires ? Une approche féministe matérialiste appliquée à l'économie solidaire brésilienne », *Relations Industrielles/Industrial Relations*, vol. 73, no. 3, p.517-540, 2018.

2. Dunezat, X. « La fabrication d'un mouvement social sexué : pratiques et discours de lutte », *Sociétés et Représentations*, n°24, p.269-283, 2007.

3. Voir à ce sujet les contributions de l'anthropologue Arturo Escobar sur les critiques aux théories du développement et sur le paradigme du *Buen Vivir* (littéralement « bien vivre ») porté par des mouvements sociaux en particulier autochtones en Amérique Latine.

4. Noiriél, 2019, op cit.

5. Monchatre, S., Tetu, M-T., *La citoyenneté en Actes. Du dos des Gilets jaunes de France à l'action protestataire*.



©Sylvie Monchatre

dernières à avoir développé une critique de la notion de développement en relisant Marx¹. Va-t-on ignorer le lien entre tous ces mouvements parce que leurs protagonistes n'ont pas la même position socio-économique ? Les GJ ont répondu à cette interrogation essentiellement normative en se positionnant *de facto* au sein de cette dynamique collective qui conteste les rapports sociaux de domination en reliant destruction de la nature et accumulation par dépossession.

Conclusion

Le mouvement des GJ participe d'une profonde recomposition des rapports de classes. Pour le comprendre, nous avons souligné la nécessité de réintroduire le capitalisme dans l'analyse en le conceptualisant en termes de système-monde,

considéré dès lors comme l'unité d'analyse². Cela nous a permis de resituer le mouvement des GJ au sein de phénomènes systémiques globaux, reliant stratégies du capital et processus incessant de formation et reformation des classes travailleuses.³

La question des rapports qu'entretiennent les GJ avec les syndicats de travailleurs prend alors la dimension plus globale des relations et alliances entre anciens et nouveaux mouvements sociaux : dans la dynamique contemporaine de recomposition des classes travailleuses, les syndicats incarnent un récit déphasé, représentant une ancienne classe travailleuse dont les revendications prioritaires et principales se cantonnaient au travail. Or, la façon dont les GJ formulent l'intérêt collectif opère un déplacement, en brouillant ces frontières entre « travail » et « hors-travail » pour inclure tous les dépossédés dans l'opposition aux classes dirigeantes. Il n'est pas surprenant dès lors que les études ethnographiques montrent que les possibilités de convergence proviennent de moments où ce sont les syndicalistes qui s'engagent authentiquement dans la construction quotidienne du mouvement des GJ ou le reconnaissent comme un « égal ». Ainsi, à Poitiers où les travailleurs sociaux syndiqués à Sud Solidaires y ont vu le moyen de réactualiser leurs valeurs et leur éthique professionnelle tout en remettant en cause le syndicalisme classique⁴. Ainsi, à Châtelleraut où la CGT considère que les GJ tiennent « un langage de classes »⁵.

La façon de formuler l'intérêt collectif fait aussi ressortir l'imbrication des rapports sociaux de domination, ce que ne permet pas un langage centré

sur les droits des travailleurs réduits au salariat. Nous interprétons d'ailleurs la plutôt faible présence des personnes racisées dans le mouvement, non comme le fait que les GJ n'ont pas réussi à rejoindre une fraction de la population paupérisée, celle issue de l'immigration et vivant dans les cités, mais plutôt comme la confirmation que les positions socio-économiques ne déterminent pas les dynamiques de luttes de travailleurs : celles-ci ont toujours été imbriquées avec des enjeux de genre, de racisme, de statut de citoyenneté, etc.¹. On peut noter toutefois que, sauf à de rares exceptions montées en épingle pour les discréditer, le mouvement ne fait pas du refus de l'immigration un de ses thèmes, malgré les tentatives réitérées de Macron et d'autres responsables politiques d'en faire un problème. On le constate aussi dans la plateforme du Vrai débat qui prend position contre le racisme. En revanche, le racisme attisé par les classes dirigeantes et les partis de droite explique peut-être que, malgré les sympathies affichées par des personnes racisées auprès des GJ, elles ne s'engagent pas, notamment par peur de la stigmatisation².

Enfin, notre perspective remet en lumière le fait que les mouvements sociaux et de travailleurs se parlent d'un continent à l'autre et d'une époque à l'autre, en reprenant une symbolique des répertoires d'actions et un langage des droits, comme le fait ressortir une analyse en termes de système-monde capitaliste³. Cet aspect peut se voir à la façon dont les GJ ont essaimé jusqu'à La Réunion et au fait que le gilet a été porté dans d'autres manifestations dans le monde depuis. Au début du mouvement des GJ, plusieurs chercheurs ont en outre souligné que l'occupation des ronds-points faisait écho à l'occupation des places, de Tahir à Occupy

et à Nuit debout, et même à l'occupation des usines par les travailleurs puisque l'occupation des ronds-points ralentissait la production. Ce répertoire souligne aussi combien ces mouvements sont travaillés par les mêmes aspirations à la démocratie. En cela, ils participent et contribuent à l'accélération de l'histoire sociale⁴ : les revendications d'un élargissement et d'un approfondissement de la démocratie se font de plus en plus pressantes au fur et à mesure que se développent des crises d'hégémonie du capitalisme.

1. Webber, J. R. *The Last Day of Oppression and the First Day of the Same. The Politics and Economics of the New Latin America Left*. Chicago (Illinois) : Haymarket Books, 2017.

2. Gagy, A. « What it takes to compare non-core movements: a world-systems perspective. Two cases from contemporary East Central European movements », *Interface*, Nov/Dec 2017, Vol. 9, no. 2, p.61 - 82.

3. Silver, 2003, op cit ; Silver et Karatasli, 2015, op cit.

4. Odin, P. « Ça ne vous plaît peut-être pas mais on est là ! ». Les militant.es de l'Union Syndicale Solidaires de la Vienne et le mouvement des Gilets jaunes (2018-2019), in Gobin et al. (2022).

5. Voir Bérout, S. « Si loin, si proche...Syndicats et syndicalistes français face au mouvement des Gilets jaunes en France », in Gobin et al. (2022).

1. Silver et Karatasli, 2015, op cit.

2. Voir Challier, R., « Repérage des compositions dans le mouvement des Gilets jaunes en France : entre ronds-points ruraux et assemblées urbaines », in Gobin et al. 2022.

3. Voir Chase-Dunn et Kwon (2012) qui montrent notamment que la Révolution française de 1789 était reliée dans le temps avec les révoltes américaines et haïtiennes des esclaves noirs, que la rébellion de 1848 en Europe était reliée à celle en Chine par la diffusion des idées, et de même en 1917, 1968.

4. Silver et Payne, 2020, op cit.

Anne Dufresne et
Corinne Gobin

Union européenne et violences néolibérales

Les Gilets jaunes comme dissidence intolérée et intolérable

Anne Dufresne est docteure en sociologie, chercheuse au GRESEA. Elle s'intéresse aux mobilisations sociales hors-cadres et/ou transnationales comme expériences révélatrices de l'évolution de la représentation collective. **Corinne Gobin** est politiste, maître de recherche du FNRS à l'ULB. Elle est spécialiste de la transformation du modèle de l'État social et des effets des normes de l'Union européenne sur le droit social.

Dans cet article, elles interrogent le travail opéré par le néolibéralisme dans la dépolitisation de la société et ses conséquences sur le plan démocratique dans le cadre de l'UE. Elles montrent ainsi comment la violence de classe délégitime la socialisation des richesses et impose l'appauvrissement des classes populaires.

Union européenne et violences néolibérales

Les Gilets jaunes comme dissidence
intolérée et intolérable

Anne Dufresne et Corinne Gobin

Le mouvement des Gilets jaunes a été un analyseur de la dégradation de la démocratie en France et en Belgique, en tant que pays membres qui appliquent les directives et les normes de l'Union européenne (UE). Ceci est pour nous déterminant. S'il reste indispensable d'étudier la transformation politique en tenant compte des spécificités du cadre national, car chaque cadre politique a été forgé par des dynamiques sociales historiques de long terme, la mise en système de chaque État membre du fait de l'intégration européenne dans le projet particulier de l'Union économique et monétaire (UEM, traité de Maastricht 1991) est un phénomène capital pour comprendre comment et pourquoi la politique est aujourd'hui décidée.

En 1993, l'UEM systématise les orientations néolibérales adoptées dès 1985 avec le projet de « marché intérieur » (Commission européenne, 1985) en effectuant une politique générale de désocialisation des ressources publiques et collectives afin de transférer la richesse produite par le travail vers les marchés financiers : contre l'État social de services publics d'une part, contre le monde du travail, d'autre part.

La dynamique est pleinement politique : agir par le « transnational » pour déstabiliser des systèmes sociopolitiques, historiquement construits comme protecteurs au niveau national avec une répartition des richesses plus large au sein de la population grâce aux services publics, l'imposition directe progressive des revenus, un système universalisant de sécurité sociale et des conventions collectives négociées pour étendre le droit du travail à des franges très larges du salariat. L'UEM a ainsi permis d'appauvrir les fonctions publiques des États, contrôlant les finances et les dépenses publiques pour les réorienter massivement vers le soutien aux grandes entreprises contre les besoins sociaux des populations. En parallèle, et selon cette même dynamique de « paupérisation permanente », l'UEM a également imposé une exposition forte des travailleurs à des exigences patronales (de rendement, de flexibilité, de déréglementation, de polyvalence, de mobilité, de surtravail) de plus en plus étendues et intenses.

Les effets de ces dynamiques néolibérales dans la destruction des multiples formes de solidarités publiques et collectives sont d'autant plus vastes et puissants qu'ils se sont cumulés depuis 40 ans.

Cette transformation réactionnaire de la société a été secouée par de nombreux mouvements de contestation sociale contre ces désocialisations diverses, qu'ils soient locaux, régionaux, nationaux voire même « européens »¹, sectoriels, interprofessionnels ou citoyens.

S'il y a eu des victoires locales, celles-ci n'ont pas (encore ?) réussi à renverser l'hégémonie du néolibéralisme portée par les technocraties que sont l'UE, les grandes organisations internationales et la majorité des classes politiques au sein de l'UEM.

Cependant, sur ces 40 ans, la contestation sociale a changé (de militants, de formes, de revendications, de public) à l'aune de la transformation des structures économiques, sociales et politiques. S'est également transformée la façon dont ces mobilisations collectives sont « admises » ou non par les pouvoirs politiques.

Ainsi, l'imposition d'une austérité renforcée à travers le nouveau mode européen de gouvernement – la gouvernance économique européenne² et ³ – avait déclenché une période de quelques années de contestation mouvementée assez généralisée au sein de l'UE (particulièrement entre 2010 et 2012) : on y comptait de nombreuses manifestations

syndicales (avec notamment une répression judiciaire entraînant jusqu'à l'emprisonnement de militants syndicaux en Espagne), l'émergence de mouvements spontanés dont certains impressionnaient par leur masse et/ou la jeunesse de leurs participants ainsi que par leur occupation de places publiques (« Les indignés », « Nuit debout »), et enfin une relance de l'alter/anti-mondialisation avec les manifestations et actions collectives contre les grands traités de commerce mondiaux impulsés notamment par l'UE. Sans oublier la résistance de long terme menée par le peuple grec contre les plans dits « de sauvetage » imposés aux gouvernements grecs par la Troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international)⁴.

Des militants politiques et syndicaux, une jeunesse politisée ou une jeunesse plus large en révolte



©Sylvie Monchatre

1. Dufresne, A et Gobin, C. « La grève européenne du 14 novembre 2012 », dans Gracos, *Grèves et conflictualité sociale en 2012, II. Secteur public et questions européennes*, CH du CRISP, ns°2174-2175, 2013, p. 49-57.

2. Degryse, C. « La nouvelle gouvernance économique européenne », dans *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n°2148-2149, 2012 et Gobin, C. « L'Union européenne et la nouvelle gouvernance économique : un système politique contre l'État démocratique », *Pyramides*, Dossier « La Démocratie sous contraintes », Nassaux, J-P. et Piraux, A. (ed.), n°25, 2013/1, 2014, p. 155-180.

3. Stabilisée en 2013 après une succession d'adoption de textes normatifs, de déclarations politiques et d'interventions directes dans l'économie de divers États dès 2010 (dont la Grèce).

4. Burgi, N. (dir.), *La grande régression. La Grèce et l'avenir de l'Europe*, Lormont, Ed. Le bord de l'eau, 2014.

contre un avenir peu ouvert : il s'agit de variables classiques dans l'étude de la contestation sociale contemporaine.

Le mouvement des Gilets jaunes a dès lors surpris nombre d'analystes et a peu suscité de soutien au sein des directions syndicales, des partis ou des associations se réclamant de la gauche, car ces participants étaient « inattendus », du moins sous une forme de contestation de masse, spontanée et libre, c'est-à-dire non initiée par des institutions militantes, et farouches à toute alliance avec toute organisation existante.

Il s'est agi en quelque sorte d'une « contestation en bout de chaîne », révélant une population appauvrie composite (sur le plan des âges et des rapports au travail), au nom de laquelle il est coutumier de parler. En effet, la plupart n'avaient jamais milité ou manifesté, étaient en déshérence d'affiliations sociopolitiques à leurs yeux crédibles et ont été forcés à descendre dans la rue par nécessité de survie – et à y rester aussi longtemps que possible – car toutes les autres formes de manifestations et de contestations contre les politiques d'austérité avaient échoué et s'étaient largement tariées, souvent par épuisement des militant(e)s qui les avaient porté(e)s durant presque une décennie.

La grande particularité des GJ est d'avoir refusé massivement de s'afficher en appartenance à une quelconque organisation, restant généralement très frileux face à des aides spontanées de la part de partis ou d'organisations syndicales, sur la base d'une défiance radicale face à toute récupération. Et, tout en vivant leur démarche contestatrice comme réhabilitant pleinement le politique, il s'agissait d'œuvrer pour réactiver la citoyenneté politique, débarrassée du carcan d'un système qui avait permis la paupérisation.

Dès lors, le mouvement des GJ peut être compris comme une tentative de sauver la démocratie des nombreuses instances de pouvoir qui ont transformé le politique en un système de dépolitisation radicale depuis plus de quatre décennies par la banalisation du néolibéralisme comme pensée de « gouvernement ordinaire », cette banalisation ayant été particulièrement dirigée par les instances bureaucratiques de la mondialisation à l'échelon international (les grandes organisations internationales) ou régional, s'agissant de l'UE pour ce qui concerne la portée de cette analyse. Le mouvement des GJ a notamment réussi, au moins durant quelques mois, à repolitiser la question du salaire et des revenus du travail en en faisant à nouveau une question de débat politique.

Les éléments d'approfondissement de fractures entre les différentes classes sociales de la population semblent ainsi s'agencer pour créer une situation de plus en plus explosive. En effet, les citoyens sont soit en phase avec la société capitaliste actuelle soit continuent à croire que leurs affiliations sociopolitiques diverses aboutiront à améliorer leur sort et/ou le destin social de l'humanité alors que d'autres, de plus en plus nombreux, se sentent déshérités de toute protection sociale, politique, économique, écologique. Ils sont souvent dénommés comme des « antisystèmes », cette qualification



©Sylvie Monchatre

étant fortement péjorative et dévalorisante comme s'il s'agissait d'une anomalie sociétale, permettant en outre de faire des amalgames rapides avec l'extrême droite, de façon à opérer une disqualification absolue. Le terme de « dissident » serait pourtant plus approprié sur un plan analytique. Vu que le régime néolibéral délégitime toute opposition politique par sa nature contre-démocratique et contre-politique, le contester ne peut se faire que dans un état de rupture du rapport à l'autorité¹, mais en renversant le rapport de la légitimité : le « dissident » est le citoyen d'un État démocratique à naître ou renaître contre un pouvoir vécu comme illégitime. C'est pourquoi la notion de « désobéissance civile » redevient autant d'actualité.

Une perturbation radicale des grands repères de la démocratie politique

Sur 40 ans, la diffusion du néolibéralisme comme programme unique de gouvernement et sa réalisation dans des pouvoirs de plus en plus technologiques a bouleversé en profondeur ce qui a fait

« politique » sur près de deux siècles : le clivage gauche/droite avec une dérive des idéologies vers la droite, la légitimité du conflit Capital/Travail (au détriment des travailleurs), la répartition du pouvoir entre parlements, gouvernements et partis politiques (au détriment des parlements), la répartition du pouvoir entre États membres et Union européenne (au détriment des Constitutions nationales), la répartition du pouvoir entre acteurs économiques capitalistes et Autorités publiques (au détriment des missions de service et de fonction publiques), le pouvoir de l'intervention des organisations syndicales dans l'économie (en termes d'un fort affaiblissement de celles-ci ou parfois d'un « renversement », les transformant en alliés de la mise en compétitivité).

Ces bouleversements ont à la fois joué sur la montée de nouveaux partis politiques (Cinque Stelle en Italie, Podemos en Espagne...), proposant un rapport de proximité plus étroit avec les citoyens, et sur l'effondrement de grands partis historiques qui avaient accédé à plusieurs reprises au pouvoir de l'État (Parti de la démocratie chrétienne en Italie,



©Collectif Krasnyi

1. David-Jougneau M. « Les avatars de la dissidence et de son scénario », 2013, [en ligne] et Bernard, M. et Kuperty-Tsur N. « Cerner la dissidence : conceptualisation d'une conception sans nom », Introduction au dossier Expressions de la dissidence à la renaissance, Bernard, M & Kuperty-Tsur, N. (dir.), *Les dossiers du Grihl*, n°1, 2013, [En ligne].

Parti socialiste en France, Parti social-chrétien en Belgique...). Cette transformation du « paysage » partisan ne semble cependant pas avoir arrêté l'érosion, de plus en plus manifeste, des rapports de confiance entre des fractions importantes de la population et la classe politique, quoique ses membres fraîchement élus aient à de multiples reprises introduit des mécanismes dits de « démocratie participative » afin d'améliorer l'image de la démocratie représentative.

Le phénomène général atteint est celui d'une dépolitisation massive de la société où l'ordre règne par l'application des lois « techniques » du marché et de la morale des puissants, sans contradiction.

Les débats sur les orientations politiques rendus impossibles (la décision prétend s'appuyer sur une expertise « technique » et consensuelle de la « seule voie possible »), il n'y aurait plus que de « bonnes » conduites à valoriser et de « mauvaises » à punir.

La punition devient un rapport politique banal (qu'il s'agisse d'amendes, de peines de prison, de mutilations des corps dans les manifestations, de confinement) et ne provoque plus aucune « compassion et empathie ». Cette dépolitisation débouche ainsi sur une large déshumanisation du pouvoir politique.

Dans un tel contexte secoué par l'imbrication de ces multiples transformations profondes du politique, une partie des militants et intellectuels de gauche, qui ont tourné le dos aux GJ voire les ont ouvertement combattus, semblent ne pas avoir pris la mesure exacte des changements.

Les GJ s'inscrivent dans un rapport à la démocratie qui transcende le clivage gauche/droite, car dans la réalité du fonctionnement du pouvoir politique, ce clivage a été délégitimé depuis plusieurs décennies, chaque parti ou coalition de partis au pouvoir pratiquant une même politique économique en

faveur du capital. Si, sur le plan d'une théorie du politique, ce clivage est toujours d'autant plus pertinent que l'imaginaire capitaliste sature à nouveau l'ensemble des rapports sociaux, pratiquement, il n'est plus que marginalement pratiqué dans la sphère politique. Les GJ ont compris, à travers leur détresse personnelle, que c'était bien l'ensemble du système social qui était en détresse. Ce qu'ont montré les politiques de répression des GJ hier, ce qu'ont montré les politiques autoritaires et individualisantes de la gestion du Covid-19 un an et demi après la déferlante jaune, c'est que le système politique actuel a brûlé son capital de confiance et de crédibilité, et donc de légitimité. Aller encore plus loin dans la gestion autoritaire des populations et dans la destruction des moyens publics de gouvernement revient à déclarer un réel état de guerre civile à l'encontre des classes sociales et des travailleurs qui subissent le capitalisme.

La symbolique des « couvre-feux » décrétés dans la crise du Covid-19 renvoie à la réalité d'une classe dirigeante qui a peur, qui se méfie et qui punit : la défiance entre les deux bords illustre une fracture, béante, conduisant vers des impossibilités de l'exercice démocratique.

Les GJ ont tenté la recréation d'un corps politique uni par une même volonté de refaire politique et de la refaire radicalement autrement. Essayer de faire renaître et de faire revivre l'esprit de l'égalité démocratique à travers l'imaginaire d'une unité fondamentale du corps sociopolitique témoigne de la compréhension de l'urgence qu'il y a à déployer un « travail constituant et constitutif » d'un nouveau régime politique.

L'enjeu général de ce mouvement fut de requalifier le politique comme sphère de l'invention sociétale face à des gouvernements qui ont transféré la légitimité de « l'avancée » des sociétés humaines aux grandes firmes transnationales, à travers



©Collectif Krasnyi

notamment un phagocytage de la science, transformée en « technoscience » au service de l'accumulation capitaliste. Cette repolitisation permet alors de réassigner les responsabilités des politiques de réformes néolibérales aux classes dirigeantes, et non aux « humeurs » d'objets abstraits tels que « la mondialisation » ou « les marchés financiers ».

Contre le salaire et les relations collectives de travail

Le processus d'intégration européenne comme vecteur de l'application du programme néolibéral s'est également focalisé sur un travail de dépolitisation et de délégitimation des droits salariaux (salaires et financement des droits sociaux et de sécurité sociale qui y sont attachés).

Historiquement, le « salaire » est au cœur de l'identité du « syndicat ». La raison d'être des syndicats a toujours été la lutte pour de meilleures rémunérations, même si cela les conduit évidemment à intervenir sur bien d'autres questions (embauche, qualifications, conditions de travail...). Le rôle bien spécifique du syndicalisme est donc d'empêcher

la baisse des salaires réels tout en limitant les horaires de travail. Dès le XIXe siècle, le syndicalisme naissant – dans une profession, une zone géographique ou une branche donnée – a publié des montants de salaires minima pour les différentes qualifications et les niveaux de durée du travail acceptables pour faire sortir le salaire du champ du pouvoir privé et absolu de l'employeur. Ensuite, la lutte syndicale a évolué pour forcer à la délibération collective, en négociant des barèmes liés strictement à des grilles de qualifications. Ceci finit par déboucher sur des systèmes de négociation collective – dans l'entreprise, la région, la branche ou le pays – les résultats de cette négociation servant de référence au-delà des seuls signataires. Ainsi, par la construction de revendications puis la mise en place de négociations salariales, l'acteur syndical a été l'acteur clé permettant la constitution du salaire comme un droit négocié et non plus un prix de marché fixé unilatéralement entre employeurs.

Cependant, à l'échelle de la construction européenne, avec l'institution du projet néolibéral de 1985, le salaire n'a plus été appréhendé comme un droit fondamental et le syndicat comme un acteur légitime de la défense du salaire. Le salaire devient

au contraire un indicateur technique de « coût du travail » qu'il faut surveiller et fortement modérer, car de celui-ci seul dépendrait la compétitivité. Dès lors, la question de la redistribution des richesses sort du débat politique légitime.

Trois objectifs économiques ont été déployés à cette fin :

- la « nécessaire » compétitivité pour préserver l'emploi, apparue dans les années 1980 aux débuts de la décentralisation de la négociation collective et formalisée à l'échelle de l'UE en 2000 par la stratégie de Lisbonne ;

- la « nécessaire » stabilité monétaire, au centre des politiques nationales de désinflation compétitive de la fin des années 1970 et objectif principal de la Banque centrale européenne (BCE) pour imposer un carcan macro-économique européen à la fin des années 1990 ;

- et enfin, l'apogée du processus, la « nécessaire » austérité compétitive, leitmotiv de la « gouvernance économique » datée de 2010 couplant austérités monétaire, budgétaire et salariale au nom de l'amélioration de la compétitivité des entreprises européennes.

Ces prétendues « nécessités » sont devenues toujours plus prégnantes, renforcées suite à la crise financière, économique et sociale de 2008 et encore remobilisées dans la récente crise sanitaire, économique et sociale de 2020, notamment par le blocage des salaires dans certaines entreprises pour éviter leur fermeture dans le contexte du Covid-19.

Si les négociations collectives nationales commencent à être marquées par la régression salariale

dès la fin des années 1970, c'est durant les années 1980 que la négociation collective en Europe occidentale effectue un tournant fondamental : « d'une négociation basée sur la productivité » elle passe à « une négociation basée sur la compétitivité »¹. Sous la pression des restructurations en cours et du chômage de masse, la plupart des syndicats européens révisent alors leurs revendications. Négociant sous la pression de ne pas nuire à la compétitivité nationale, ils firent dorénavant primer la conservation de l'emploi sur la hausse salariale. Une longue série de signatures d'accords d'entreprises acceptant des augmentations du temps de travail pour maintenir l'emploi, sans compensation salariale, marquent alors la tendance à la dévalorisation de la négociation de branche.

Cette tendance à la décentralisation de la négociation collective vers l'entreprise s'est encore accélérée depuis les années 1990, moment où les objectifs de compétitivité et d'emploi se sont formalisés dans le discours européen. En 1994, le livre blanc sur l'emploi, la croissance et la compétitivité de Jacques Delors, qui attaque de front la cotisation sociale, a fortement influencé le monde syndical. Ainsi, chaque année, dans les « grandes orientations de politiques économiques » entérinées par le Conseil européen depuis 1993, l'UE réclame que les États membres contrôlent les salaires au nom de l'accroissement de la compétitivité, celle-ci étant présentée comme le nouveau moteur de la création d'emplois.

L'emploi devient alors un facteur clé dans la production de la compétitivité et change de sens : il sert à définancer la sécurité sociale (emplois « aidés »), il devient un outil de la mise en concurrence des travailleurs et de l'individualisation du rapport au travail (l'invention du taux d'emploi, indicateur clé de la stratégie européenne pour l'emploi de l'UE, pousse



©Sylvie Monchatre

toutes les personnes entre 15 et 64 ans à devoir travailler en augmentant leur employabilité), il devient le moteur de la mise en précarité (par la promotion européenne des sous-statuts et des contrats limités, des temps flexibles, des facilités à licencier...).

La stabilité monétaire contre le salaire

Lors du sommet de la CEE en mars 1975 à Dublin, les chefs d'État et de gouvernement décrétèrent la lutte contre l'inflation comme objectif prioritaire des politiques économiques – à soutenir par la maîtrise des salaires –, l'expliquant en partie par le contexte de la flambée des prix du pétrole. Puis, dans les années 1980, la modération salariale devient l'élément central de toute politique économique, les gouvernements européens cherchant alors à rompre ladite « spirale inflationniste ».

Ensuite, au début des années 1990, la Confédération européenne des syndicats (CES)¹ soutient la décision de mettre en place l'UEM comme un objectif stratégique à moyen et à long terme, acceptant par là même le cadre monétariste et ses conséquences en matière salariale². En effet, après déjà une décennie d'orthodoxie monétaire, budgétaire et salariale dans la plupart des pays européens, le Traité de Maastricht signé en 1991 – avec la participation active de l'Allemagne qui avait obtenu d'imposer son modèle de banque centrale – a consacré explicitement le choix d'une coordination néolibérale des politiques économiques par les États membres³. Suite à la signature de ce traité, la désinflation compétitive par le jeu des taux de change étant devenue impossible, c'est donc le salaire qui devient la principale variable d'ajustement du système de l'UEM. Les institutions européennes font alors du salaire l'élément perturbateur d'un système où l'harmonie est conçue autour d'une inflation la plus faible possible.

En matière salariale, la gouvernance économique a opéré un changement de paradigme important⁴. Avec elle, une nouvelle « norme salariale européenne » impose un seuil maximal d'augmentation du coût salarial unitaire. Dans cet espace de décision toujours plus restreint, les résultats de la négociation collective sont alors contrôlés, et par là même l'autonomie de la négociation mise en cause, tout comme la place et le rôle des syndicats. La Commission ne s'en cache pas indiquant qu'il faudrait « promouvoir des mesures qui se traduisent par une réduction globale du pouvoir de fixation des

1. Schulten T. « The European Metalworkers' Federation's approach to a European Coordination of Collective Bargaining Experiences, Problems and Prospects », in Schulten, T & Bispinck, R. *Collective Bargaining under the Euro. Experiences from the European Metal Industry*, Bruxelles, Institut syndical européen, 2001, p13.

1. Structure européenne qui regroupe la quasi-totalité des directions des confédérations syndicales nationales.

2. Gobin, C., « La Confédération européenne des syndicats : Engagement syndical et Construction européenne », dans *La Gauche face aux mutations en Europe*, Bruxelles, Delwit, P. & De Waele, J-M, Éd. de l'ULB, Institut de Sociologie, 1993, p. 85-99.

3. Les États signataires devaient remplir entre autres les critères suivants : réaliser un « degré élevé » de stabilité des prix, avoir un déficit public inférieur à 3% du PIB et une dette publique inférieure à 60% du PIB.

4. Concernant les conséquences de la gouvernance économique sur les droits sociaux, voir Clauwaerts & Schömann, 2012, et Laulom & al., 2012, et sur les syndicats et la négociation collective, voir Dufresne, Pernot, 2013.



©Sylvie Monchatre

salaires des syndicats »¹. C'est ainsi que, depuis mars 2011, dans la continuité de l'UEM, les gouvernements européens ont accepté une intervention potentielle des autorités communautaires sur le niveau national en matière de salaire.

La norme salariale définie dans le Pacte pour l'euro plus de 2011² consiste à comparer l'évolution du coût unitaire de la main-d'œuvre à celui des « [...] autres pays de la zone euro, et aux principaux partenaires commerciaux comparables ». Le Pacte pour l'euro plus a été prolongé et bétonné par un dispositif juridique large (« six packs », « TSCG », « two packs ») qui permet chaque année à la Commission européenne à travers le Semestre européen de vérifier la conformité des Plans nationaux de réforme aux orientations émises pour chaque pays. Ainsi, concernant les salaires, la Commission vérifie chaque année le coût unitaire de main-d'œuvre et interpelle les pays qui dépassent le seuil autorisé³.

Les salaires sont évalués, pays par pays, à l'aune de l'unique critère de la compétitivité, l'indicateur choisi, le coût unitaire de main-d'œuvre, reflétant à lui seul l'évolution de la compétitivité. Le principe appliqué relève d'une ingérence directe de l'UE dans le processus de négociation et de fixation des salaires.

La décentralisation de la négociation collective

Les recommandations formulées par l'UE aux gouvernements, et l'obligation de ceux-ci de fournir à l'exercice annuel du Semestre européen un plan national de réforme ont pour conséquence immédiate une dégradation de la négociation collective. Ceci est visible de façon flagrante dans les pays⁴ sous la tutelle de la Troïka.

En Irlande ou en Roumanie, on peut diagnostiquer une véritable destruction des modalités négociées de fixation des salaires dans la mesure où ils étaient traditionnellement centralisés dans des accords interprofessionnels désormais impossibles. En Grèce, au Portugal, en Espagne, où les accords de branches jouaient un rôle directeur, ceux-ci ont été déclarés caducs au profit d'accords d'entreprise conclus dans des conditions de plus en plus dégradées. Ceci abolit de fait le principe de faveur⁵ – fondamental comme dynamique de protection des salariés – et réduit fortement la couverture des travailleurs par les conventions collectives. En outre, les processus enclenchés ne se limitent pas

à modérer les salaires et à promouvoir la flexibilité, ils vont bien plus loin en offrant la possibilité de déroger aux accords déjà conclus et en démantelant les systèmes de négociation collective en place par un processus de décentralisation des systèmes de négociation collective.

In fine, le renforcement de l'intégration économique européenne impulsé, depuis la crise de 2008, a conduit à une uniformisation tendancielle vers le bas des systèmes nationaux de négociation collective (et plus globalement de représentation). Dans de nombreux pays, un discours de « mobilisation guerrière » a été tenu par les gouvernements pour justifier, au nom de l'urgence, la destruction des procédures de négociation et d'échange social qui étaient pratiquées depuis 1945. Si les syndicats sont détruits comme acteurs garants de la récupération forte des gains de productivité au bénéfice des salariés, ceux-ci en sont d'autant plus facilement transformés en individus structurellement déqualifiés, en charges pour les entreprises, en personnes cibles à « aider »...via l'État « social » actif qui les convie à prendre les risques sociaux de la production à leur propre charge. L'auto-emploi généré par le capitalisme de plateforme, comme dans le cas des coursiers Deliveroo ou des chauffeurs Uber en est un exemple flagrant. Ces faux indépendants symbolisent l'extrême précarisation salariale où une pleine exploitation et domination ont été travesties en « travail libre ».

Les droits salariaux ont été brutalement réduits : ce qui se traduit par le fait que la part salariale dans le revenu national pour ce qui concerne l'Europe des 15 était en 2015 nettement plus basse que celle

de 1960¹. Or, cette part, et son évolution est un indicateur direct du rapport de force entre capital et travail !

Le combat contre le salaire et la négociation sous contrainte qu'il induit s'inscrivent ainsi plus largement dans un changement de régime de contre-démocratie profonde², favorable à la montée des autoritarismes. C'est dans ce contexte particulier d'une vaste régression salariale et démocratique qu'est née la contestation des GJ en France et en Belgique.

Quand travailler et manifester ne suffisent plus...

Le mouvement social des Gilets jaunes a permis de rendre à nouveau audible et visible dans l'espace public de grandes questions politiques fondamentales – comme celle de l'égal accès aux grandes ressources socio-économiques, le contenu effectif de la citoyenneté, les conditions de travail articulées aux conditions d'existence, l'état concret du fonctionnement démocratique – soit des questions qui concernent tout être humain.

Dès lors, ce mouvement a été centré autant sur la dénonciation de la paupérisation et de la précarisation salariale, et plus largement du travail (artisans et petits indépendants), que sur celui de la dégradation de l'exercice démocratique, l'intérêt général pour les pouvoirs politiques étant devenu l'intérêt des « investisseurs »³⁴ et non plus celui des populations.

1. European Commission, « Appendix 1. A decade of labour market reforms in the EU », Labour Market Developments in Europe, *European Economy*, n°5, 2012, p. 103-104.

2. Conseil européen, « Annexe 1. Pacte pour l'Euro Plus. Coordination renforcée des politiques économiques pour la compétitivité et la convergence », Conclusions du Conseil européen des 24 et 25 mars 2011, EUCO 10/1/11 REV 1, Bruxelles, 2011.

3. La croissance du coût unitaire de la main-d'œuvre se calcule sur une période de 3 ans, elle est plafonnée à 9% pour les pays de la zone euro et à 12% pour les autres.

4. La Grèce, l'Irlande, la Roumanie, le Portugal, la Lettonie, la Hongrie, et Chypre.

5. Principe selon lequel on ne peut déroger à une règle hiérarchiquement supérieure dans un accord de niveau inférieur que pour faire mieux en faveur du droit collectif des salariés.

1. Husson, M. « Union européenne : les multiples empreintes de la crise en Europe », *Chronique internationale de l'IRES*, n°155, 2016, p. 172-187.

2. Gobin, 2014, *ibidem*.

3. « Traduction » : les grands détenteurs de la propriété lucrative.

4. Deroubaix, J-C, « De l'AMI aux ABI. La libre circulation des capitaux en marche », *Mots. Les langages du politique*, Dossier « Mondialisation(s) », n°71, 2003, p. 8&-22.

Car, historiquement, démocratie politique et démocratisation des sphères socio-économiques sont intimement liées. Il en est autant de leur régression : dès lors, travailler, manifester, voter, pétitionner, occuper, négocier, ne suffisent plus. Le régime de gouvernance de l'UE, en diffusant au sein de toutes les classes politiques européennes une culture politique du consensus, a abouti à rendre déviant et illégitime tout ce qui s'oppose aux programmes gouvernementaux, eux-mêmes fortement cadrés par les grandes orientations macro-économiques fixées par la Commission européenne et la BCE.



©Sylvie Monchatre

Une autre partie des militants n'est pas fortement influencée par l'image radicalement négative que les grands médias institutionnels ont diffusé de ce mouvement, notamment en mettant en scène la « casse urbaine » le plus souvent d'une façon déconnectée tant des raisons politiques de la colère que de l'intervention massive, armée et très violente des corps de police¹.

Pour une partie des militants de gauche, toutes tendances confondues, la présence manifeste de « votants » pour des partis de droite ou d'extrême droite au sein des GJ a été rédhitoire, condamnant alors globalement le mouvement en lui associant le terme de « fasciste ».

En politique, les questions de ruptures et d'alliances ont toujours été déterminantes pour avancer ou régresser dans les luttes en faveur de l'émancipation démocratique.

De nouvelles alliances, il y en a eu : au sein du mouvement des Gilets jaunes durant tous les actes de mobilisation et entre une partie des GJ et les mouvements sociaux qui ont émergé en parallèle durant l'année 2019 ; alliances dans les mobilisations contre les politiques de réchauffement climatique,

soutien des GJ dans les mobilisations du corps infirmier en Belgique, et dans les mobilisations syndicales contre la réforme sur la retraite en France.

Les politiques de « confinement sanitaire » mises en place dès la mi-mars 2020 ont largement limité les dynamiques de mobilisations sociales, soit par la peur de la contamination, soit par les mesures très restrictives imposées aux manifestations et manifestants¹.

Cependant, la dynamique sécuritaire de ces politiques « anti-Covid » s'est appliquée en France et en Belgique, avec la restriction forte de la liberté de mouvement des personnes tant dans l'espace public (couvre-feu, limitation du nombre de personnes pouvant se rassembler, fermeture des secteurs culturels et récréatifs, limitation des activités aux seuls détenteurs d'un pass sanitaire...) que dans l'espace privé (création de « bulles » minimales souvent limitées au seul noyau familial du couple/enfants). L'application de sanctions administratives (amendes) en cas « d'infractions » ainsi que la gestion de la pandémie, avec une pratique de propagande décomplexée (jeu sur la peur, informations fluctuantes et/ou contradictoires, irruption du contrôle politique dans les gestes quotidiens...) ont conduit à renforcer les deux dynamiques qui avaient émergées des relations entre Gilets jaunes et pouvoir : la rupture de confiance entre les autorités et une portion de la population s'élargit et s'accroît ; des alliances inédites se déploient dans l'espace public : mobilisation commune des « non-essentiels » entre le secteur culturel et celui des cafés/restaurants, mobilisation commune de parents et de personnel soignant, etc.

La dépolitisation radicale des questions communes engendrée par des gestions politiques où il n'y aurait qu'une seule façon de faire, celle décidée



par le pouvoir et ses experts de la technoscience, produit de la « dissidence » et des « dissidents », qui n'ont alors d'autres recours que celui de la désobéissance civile.

À l'opposé, cette dépolitisation engendre de fortes tensions corporatistes qui divisent le monde du travail (entre ceux éjectés du travail dans les secteurs confinés et ceux obligés d'être ouverts) ainsi qu'une forte moralisation de la vie ordinaire : quand le droit au pluralisme politique disparaît, il n'y a plus que de « bonnes » et de « mauvaises » conduites, ces dernières devant être strictement punies. Cette dynamique produit son lot d'adhésions à l'ordre établi (des humains de bonne volonté prêts à dénoncer ceux qui se conduisent « mal » et faire front avec les autorités). Cette forte bipolarisation de la société est propice à des dynamiques de guerre civile ou de criminalisation massive des « dissidents ». Les politiques instituant l'obligation du pass sanitaire, renforce encore à la fois la bipolarisation au sein de la population (entre vaccinés et non vaccinés) et la légitimité de la criminalisation (les « bons » citoyens » face aux « irresponsables »).

Les sociétés d'Europe occidentale n'ont jamais été autant à la croisée des chemins depuis 1945.

1. Pour une analyse des luttes pendant le confinement en Belgique, voir Bauraind, B. & Dufresne, A « Un remède, la lutte ! Les mobilisations sociales à l'épreuve du confinement » dans *Gresea Échos n°103* « La démocratie sous le masque : chroniques d'un confinement », 2020.



©Sylvie Monchatre

Les régimes de « voie unique » ne peuvent qu'engendrer des régimes de plus en plus autoritaires, tendant au totalitarisme et rendant progressivement illégitimes les institutions ou mouvements qui œuvrent réellement à la démocratie.

Quelques morceaux, souvent locaux et/ou régionaux (en France), des appareils syndicaux les plus critiques (CGT, Solidaires), une partie des militants de base (dont des militants syndicaux à titre personnel), une partie de la jeunesse et de citoyens sensibles aux valeurs démocratiques ont embrayé, se déclarant solidaires du mouvement des GJ.

1. Farrai, dans ce *Gresea échos* n°109 ; Siroux, J-L., « Qu'ils se servent de leurs armes ». *Le traitement médiatique des Gilets jaunes*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2020, voir présentation p.55 dans ce *Gresea échos* n°109.

D'une part, les pouvoirs politiques y gouvernement de plus en plus contre-démocratiquement¹. N'est-ce que temporaire ou l'aboutissement de la poursuite de la gouvernance néolibérale mondiale ?

D'autre part, le mouvement des Gilets jaunes a exhibé le fait qu'existent les possibilités d'union d'un front citoyen passionné par les valeurs démocratiques, débordant d'énergie, d'ingéniosité, de créativité et de poésie (versée sur le dos des gilets), prêt, prompt et apte à s'investir dans un travail collectif d'invention démocratique.

Faire front, et faire un front large, fait partie des grands processus de contestation et de mobilisation quand ce qu'il faut contester correspond à l'ensemble d'un régime politique.

Cependant, la contestation se construit souvent en miroir, en dépendance de l'imaginaire politique dominant, un néolibéralisme qui dépolitise. Ainsi les GJ ont fait masse, mais, paradoxalement, dans la peur de « parler politique » pour ne pas se diviser, tout en se réclamant du paradigme démocratique, qui lui, suppose un pluralisme de projets sociétaux en tension !

Le néolibéralisme, et ses conséquences désastreuses sur l'humanité ont chamboulé en 40 ans tous nos repères politiques. Le temps n'est-il pas venu pour une nouvelle armature de sociétés de pleine protection (sociale, humaine, écologique) et d'émancipation démocratiques, dans une dynamique de compromis et d'invention collective, actant, mais transcendant tout à la fois les différences de vue ?

1. Hermet, G., *L'hiver de la démocratie ou le nouveau régime*, Paris, Armand Colin, 2007.



©Collectif Krasnyi



©Collectif Krasnyi

Othman Farraï
ULB

Violence légitime et répression d'État

Othman Farraï suit actuellement un master de spécialisation en Philosophie et Théories politiques à l'ULB. Il s'intéresse en particulier à l'émergence des violences politiques en France et dans l'UE.

Son article porte sur les trois formes de répression que le mouvement des gilets jaunes a subi : la violence policière, la répression judiciaire et la répression politique. Il montre ainsi l'écart grandissant entre la violence d'un ordre public démocratique qui serait légitime et la violence de classe exercée par l'appareil de pouvoir des classes sociales dominantes.

Violence légitime et répression d'État

Othman Farraï

Ces dernières années, la France a été marquée par un nombre croissant de mouvements sociaux. En 2016, le mouvement d'opposition à la loi El Khomri dite « loi Travail » émerge en parallèle du mouvement « Nuit debout ». En 2017, sous la présidence d'Emmanuel Macron, s'érige un mouvement de contestation aux réformes du Code du travail. Un an plus tard, les cheminots de la SNCF se mobilisent contre la réforme de leur statut et l'ouverture du rail à la concurrence. Tous ces mouvements sociaux d'ampleur se succèdent et témoignent d'une volonté des citoyens français de demeurer au cœur du jeu et des décisions politiques. Bien qu'empreintes de violence, ces luttes antérieures n'ont jamais fait montre d'affrontements aussi redoutables que ceux qui eurent lieu entre manifestants et forces de l'ordre, lors du mouvement des GJ. Blessés, mutilés, morts, de nombreux drames surviennent alors en France pendant toute la durée de la contestation, au sein même d'un régime démocratique.

Mobilisée de nos jours par les responsables politiques du pouvoir en place, la célèbre formule de Max Weber (1919) selon laquelle « l'État détient le monopole de la violence physique légitime » a permis de justifier l'intervention des forces de l'ordre lors des mouvements sociaux en déniait toute dimension répressive. La violence exercée par le pouvoir politique (à travers l'intervention policière) est considérée comme légitime, car elle émane de l'État démocratique qui fonde sa domination sur une légitimité légale rationnelle ; où le droit qu'il impose sur son territoire et auquel il est également assujéti émane de la volonté générale, c'est-à-dire des citoyens eux-mêmes. En principe, la violence dont use l'État démocratique (aussi nommée coercition) se veut organisée et institutionnalisée : elle nécessite une maîtrise de l'action dans des situations à risques, une professionnalisation du personnel déployé dans le but de garantir la sécurité des biens et des citoyens, ainsi qu'un usage de la force proportionnel au trouble causé à l'ordre public. Cette notion de « proportionnalité », qui revêt une dimension cruciale, trouve sa forme



© Collectif Krasnyi

dans le droit où l'emploi de la force est strictement encadré par la loi¹.

C'est en s'appuyant sur ces assises théoriques et juridiques que le pouvoir en place justifia l'intervention policière tout au long du mouvement des GJ. Invoquées tour à tour par le ministère de l'Intérieur ainsi que par la présidence de la République, la légitimité, la nécessité et la proportionnalité du maintien de l'ordre ont largement servi à invisibiliser la dimension répressive de l'action policière. Pourtant, les événements couverts par les différents médias indépendants et internationaux témoignent d'une autre réalité : une répression policière réelle, de violences spectaculaires et parfois injustifiées, mais toujours assumées par le pouvoir en place. À cette dimension physique de coercition se mêle une autre forme de violence, indirecte et dissimulée : la violence symbolique. Développé par Bourdieu à travers les angles divers de ces travaux, le concept de violence symbolique se définit comme toutes formes de contraintes douces et dissimulées dans

un rapport de domination qui parvient à obtenir l'adhésion des dominés à leur insu et qui contribuent ainsi à son exercice. Contrairement à la violence physique, la violence symbolique est avant tout une violence cachée, qui opère par le langage et la représentation². Dans le cadre du mouvement des GJ, cette forme de violence s'est principalement manifestée à travers le déploiement d'un arsenal juridique répressif.

Cet article se concentre de façon synthétique sur ces deux formes de répression distinctes : la répression policière et la répression judiciaire qui s'en suit. La minimisation voire le déni de ces répressions est également une des dimensions de la violence symbolique exercée par le pouvoir sur ce mouvement dans sa politique de communication.

1. Concernant l'emploi de la force, l'article R. 434-18 stipule que le policier ou le gendarme « emploie la force dans le cadre fixé par la loi, seulement lorsque c'est nécessaire, et de façon proportionnée au but à atteindre ou à la gravité de la menace, selon le cas. » Ministère de l'Intérieur, Le Ministère, Déontologie.

2. Müller, H.-P., Sintomer, Y., *Pierre Bourdieu, théorie et pratique*, Paris, La Découverte, 2006, 320p.



©Collectif Krasny

Vers une militarisation du maintien de l'ordre

La journée du 1er décembre 2018¹, troisième samedi de mobilisation des GJ (Acte III), marque un tournant décisif pour le mouvement social en matière de maintien de l'ordre. Ce jour-là, quatre mille six cents policiers et gendarmes sont mobilisés à Paris pour encadrer la manifestation et des heurts éclatent dès le matin à l'Arc de Triomphe de l'Étoile. Très rapidement, les forces de l'ordre sont dépassées. Les images d'affrontements violents entre manifestants et forces de l'ordre sur le rond-point de l'Arc de Triomphe occupent les écrans de télévisions, relayées par les chaînes d'information continue. Sur le reste du territoire, les mobilisations des GJ sur les ronds-points ne faiblissent pas, mais les épisodes de violence se concentrent à Paris : « Il y a

eu un degré de violence inouï qui visait les symboles – l'Arc de Triomphe, l'Élysée, les forces de l'ordre (et les biens) – les belles voitures, les banques, les beaux quartiers. « Pour les Gilets jaunes, Paris est un double symbole, celui du pouvoir et celui de la richesse » déclare Michel Delpuech, préfet de police en place lors des événements². Trois jours plus tard, à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner constate : « On voit qu'on a des doctrines qui ne sont plus adaptées à la réalité des violences dont on fait l'objet »³. La doctrine de maintien de l'ordre à la française, dotée d'une assise intellectuelle datant du XIXe siècle, est héritée de la Psychologie des foules (1895) de Gustave Le Bon. Selon cette conception, la foule de protestataires ne forme qu'un bloc uniforme et indivisible au sein duquel les individus perdent leurs facultés de raisonnement et de discernement. Il s'agit alors

pour les forces de l'ordre de maintenir à distance les manifestants afin d'éviter tout contact rapproché. Or, cette doctrine n'est pas du tout adaptée aux manifestations des GJ, divisés en petits groupes, sans cortège unique ni parcours déclarés. Après la journée du 1er décembre, considérée par le syndicat France Police-Policiers en colère comme le « pire échec sécuritaire des autorités sous la cinquième République¹ », l'État opère un changement de stratégie en vue des futures mobilisations. À partir de l'acte IV du 8 décembre 2018, le maintien de l'ordre se déploie de manière offensive² et marque un tournant dans l'usage de la violence physique à l'encontre des manifestants³.

Le recours à une doctrine offensive du maintien de l'ordre est problématique dans la mesure où l'arsenal offensif à disposition des forces de l'ordre relève, pour certaines armes, de matériel de guerre. Introduit en 2009, le lanceur de balle de défense (LBD-40) qui comme son nom l'indique est à utiliser en cas de légitime défense ou pour défendre une position remplace l'usage du Flash-Ball réputé imprécis. Cette arme possède une distance de tir de 50 mètres, cause des lésions graves en deçà de 10 mètres et son usage interdit formellement de viser la tête⁴. Au regard de sa dangerosité et des risques disproportionnés qu'il fait courir dans le cadre des manifestations, le Défenseur des droits recommande en 2017 l'interdiction de son usage dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre⁵. À cet



©Sylvie Monchatre

arsenal s'ajoute l'usage de grenades (GLI-F4 et grenade à main de désencerclement) susceptibles de mutiler ou de blesser mortellement. L'usage massif⁶ de ces armes, dans le cadre d'une stratégie offensive et de contact avec les manifestants, dénote de la militarisation du maintien de l'ordre.

Cette militarisation se manifeste clairement la semaine suivant l'acte XVIII du 16 mars 2019, au cours duquel les manifestants s'en sont pris aux établissements de luxe sur les Champs-Élysées. Une semaine plus tard, le gouvernement prit la décision de déployer l'armée pour seconder la police dans sa mission de maintien de l'ordre. Cette décision est significative, car le corps régulier de l'État, étant censé assurer la sécurité extérieure, s'attèle, comme dans le cadre des missions antiterroristes, à assurer une mission de sécurité

1. Selon la compilation du journaliste indépendant David Dufresne sur la plateforme internet <http://www.davdof.net/al-loplacebeauvau>, cette journée de mobilisation fit 182 blessés dont 81 parmi les membres des forces de l'ordre. 64 signalements dénotent un manquement possiblement aggravant au code de déontologie de la police. Ce jour-là, à Marseille, en marge de l'acte III des Gilets jaunes, Zineb Redouane, 80 ans, reçoit un projectile lacrymogène à la tête alors qu'elle fermait la fenêtre de son appartement situé au 4e étage. Elle décède à l'hôpital le 2 décembre.

2. Chapuis, N., « "Gilets jaunes" : le 1er décembre, le jour où tout a basculé avec la "prise" de l'Arc de Triomphe », *Le Monde*, 16/03/2019.

3. *Le Monde avec AFP*, « "Gilets jaunes" : l'ONU demande à la France d'enquêter sur "l'usage excessif de la force" », publié le 06/03/2019, [En ligne].

1. Syndicat France Police-Policiers en colère, « Estimation de la participation ce samedi 1er décembre à 19h : 700.000 gilets jaunes dans toute la France sur environ 1500 points de blocage. France Police – Policiers en colère constate des chiffres très légèrement en baisse par rapport à samedi dernier », décembre 2018, [En ligne].

2. Bouchez, Y., Samuel, L., Chapuis, N., « "Allez-y franchement, n'hésitez pas à percuter. Ça fera réfléchir les suivants" : le jour où la doctrine du maintien de l'ordre a basculé », *Le Monde*, 19/01/2019.

3. Selon David Dufresne, cette journée de mobilisation fait 286 blessés, dont 39 parmi les membres des forces de l'ordre. 90 signalements dénotent un manquement possiblement aggravant au code de déontologie de la police.

4. Selon David Dufresne, le LBD-40 fait l'objet de 90 signalements qui dénotent un manquement possiblement aggravant au code de déontologie de la police.

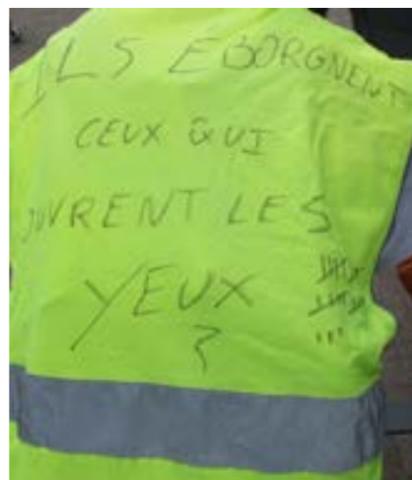
5. Rapport du Défenseur des droits sur « *le maintien de l'ordre au regard des règles de déontologie* », op. cit., p. 29.

6. « Début décembre, le ministère de l'Intérieur avouait, dans un élan de transparence, avoir employé 1.193 projectiles en caoutchouc, 1.040 grenades de désencerclement et 339 grenades GLI-F4 durant la seule journée du samedi 1er décembre. Il n'a plus rendu publiques ces données depuis. » Laske, K., « Gilets jaunes : les armes de l'escalade policière », *Mediapart*, 16/01/2019.

publique intérieure. Le 23 mars, lors de l'acte XIX, les militaires mobilisés dans le cadre de l'Opération Sentinelle encadrent, avec les forces de l'ordre, les manifestations à Paris¹. Or la dernière intervention de l'armée dans le cadre d'un mouvement social remonte à la « grève des mineurs » de 1948, au cours de laquelle le ministre de l'Intérieur Jules Moch privilégia une ligne répressive à l'égard des grévistes². Cette décision de mobiliser l'armée en 2019 contre un mouvement social revêt donc une dimension historique significative qui à elle seule symbolise le durcissement de la réponse étatique à l'égard de la contestation.

Marquer la chair

Les conséquences du recours ordinaire à des armes de guerre sont visibles directement sur le corps. Ces armes donnent aux policiers les moyens d'appliquer une sanction extrajudiciaire en causant des mutilations extrêmement graves. De plus, marquer la chair a une double fonction dissuasive ; cela dissuade tant la victime de participer à de futures manifestations que les potentiels futurs manifestants. La typologie des signalements effectuée sur le site « Allô place Beauvau ? » par le journaliste indépendant David Dufresne est édifiante : éborgnements, fractures faciales multiples, joues transpercées, blessures aux parties génitales, blessures aux membres inférieurs et supérieurs, mains



©Sylvie Monchatre

arrachées³. Un an après le début du mouvement social, le gouvernement annonce que le nombre de blessés excède les 4.000 personnes au total⁴, un chiffre qui témoigne d'une violence sans commune mesure avec les mouvements sociaux récents⁵. S'il s'explique en partie par la longévité du mouvement, ce bilan humain est révélateur de la crise que traverse le maintien de l'ordre à la française : les difficultés des autorités publiques pour identifier les organisateurs de manifestations et maintenir le dialogue avec eux, les risques importants pour l'intégrité physique des manifestants liés à l'utilisation d'armes telles que le LBD-40 ou les grenades explosives, ainsi que le recours à des unités non spécialisées du maintien de l'ordre par manque d'effectifs⁶ ; tel que les Brigades anticriminalité (BAC) non formées pour maintenir l'ordre et dont le

1. « L'Opération Sentinelle est un dispositif antiterroriste visant à protéger la population contre toute attaque ou attentat. Son cahier des charges est extrêmement précis et son cadre d'intervention soigneusement délimité. » Bonnet, F., « Emmanuel Macron, le vertige autoritaire », *Médiapart*, 21/03/2019.

2. Outteryck, P. « La grève des mineurs de 1948 », *Les cahiers de l'institut CGT d'histoire sociale*, 108, 1998, pp.6-11.

3. À titre d'exemple, voir la revue scientifique *The Lancet*, qui a publié une étude sur les blessures oculaires provoquées par les tirs de LBD-40 et la sévérité des lésions infligées. Allen, N., Luke, « Yellow vests protests: facial injuries from rubber bullets », *The Lancet*, Vol. 394, 2019, p.470.

4. Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur (novembre 2019), 4.439 personnes ont été blessées depuis le début du mouvement : 2.495 (manifestants, passants, équipes médicales et journalistes) ; 1.944 (forces de l'ordre).

5. À titre de comparaison, lors de la mobilisation contre la loi El-Khomri au printemps 2016, deux personnes ont été éborgnées ; au cours du mouvement des GJ, selon le décompte de David Dufresne, 24 personnes ont été éborgnées, cinq ont eu la main arrachée.

6. Restelli, A. « Le maintien de l'ordre français mis à l'épreuve par les gilets Jaunes ? », *Droit & Société*, 27/05/2019.

comportement violent a été pointé du doigt tout au long du mouvement¹.

Ce qui caractérise la violence lorsqu'elle est exercée par le pouvoir dans un État de droit, c'est la soigneuse codification de ses conditions d'emploi². Or, la dimension répressive du maintien de l'ordre français à l'égard du mouvement des GJ interroge sur le caractère instrumental de cette violence : est-elle « exercée, sans passion ni agressivité incontrôlée, en vue d'atteindre des objectifs définis »³ ? La légitimité légale rationnelle sur laquelle se fonde la domination de l'État démocratique et son droit à l'usage physique de la violence fut remise en cause par les GJ, lors d'une marche contre les violences policières à Paris pendant l'Acte XII du 2 février 2019. Mais elle est aussi le fait d'organisations internationales et intergouvernementales. En février, le Commissaire aux droits humains du Conseil de l'Europe adresse un rapport invitant les autorités françaises à revoir leur doctrine de maintien de l'ordre et à suspendre l'usage du LBD-40 au vu du nombre croissant de blessés⁴. En mars, l'ONU par l'intermédiaire de Michelle Bachelet, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, appelle « les autorités françaises à enquêter sur les violences policières commises pendant les manifestations des "gilets jaunes" depuis la mi-novembre 2018 »⁵. La militarisation progressive du maintien de l'ordre, l'inefficacité de sa doctrine face aux mouvements

sociaux récents et l'usage d'armes causant de graves séquelles confèrent à la violence exercée par l'État un caractère répressif, excessif, donc illégitime.



©Sylvie Monchatre

Les « casseurs » ou l'outil de délégitimation

La violence publique appliquée aux GJ tout au long de l'année 2019 s'est aussi traduite par une hausse importante des enquêtes judiciaires ouvertes par l'Inspection générale de la police nationale sur des suspicions de violences policières⁶. Cependant, cela ne s'est pas traduit par une hausse des condamnations ou des suspensions de fonctionnaires mis en cause, la majorité des plaintes étant classées

1. Selon *L'Essor*, le « principal multimédia indépendant d'expression de la communauté des gendarmes en France », sur 9.228 tirs de balles de défense effectués dans le cadre du mouvement des GJ, 1.065 l'ont été par des gendarmes au 1 février 2019, à la veille de l'Acte XII. Côté police, la très grande majorité des tirs de balles de défense auraient été le fait des policiers des BAC (Brigades anti-criminalités). Giraud, P.-M., Guyot, M., « *Info L'Essor* – Gilets jaunes : seuls 10% des tirs de LBD 40 ont été effectués par des gendarmes », *L'Essor*, 01/02/2019.

2. Braud, P. *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, Éditions de L'Harmattan, 1993, p.38

3. Ibidem.

4. Mijatovic, D., Commissaire aux droits de l'homme, « Mémoire sur le maintien de l'ordre et la liberté de réunion dans le contexte du mouvement des "gilets jaunes" en France », Conseil de l'Europe, Strasbourg, 26 février 2019.

5. Le Monde avec AFP, « "Gilets jaunes" : l'ONU demande à la France d'enquêter sur "l'usage excessif de la force" », *Le Monde*, 06/03/2019.

6. 1.460 enquêtes ont été conduites en 2019, une hausse de 23,7% par rapport à l'année précédente. *Le Point*, « Le nombre record d'enquêtes menées par l'IGPN en 2019 », 08/06/2020.



©Collectif Krasnyj

sans suite¹. Bien qu'il n'existe pas d'impunité de fait accordée aux policiers et aux gendarmes en cas d'usage abusif de la force, confier les investigations sur les allégations de violences policières aux services d'inspection de la police et de la gendarmerie suscite de sérieux doutes sur l'impartialité avec laquelle elles peuvent être menées². La quasi-absence de sanction en cas de recours excessif à la force nourrit chez les manifestants le sentiment d'une culture de l'impunité à l'égard des forces de l'ordre. De plus, elle véhicule l'idée que les citoyens qui exercent leur droit constitutionnel à manifester ne bénéficient plus de la protection de la loi contre les abus de pouvoir et l'arbitraire. Or, en démocratie, la façon dont on prévient, identifie et sanctionne les abus de pouvoir est décisive. Cela permet non seulement aux citoyens d'être protégés de l'arbitraire des pouvoirs publics, mais également d'atténuer le risque d'insurrection de la part de la population³. Dans le cas des GJ, il semble qu'une part non négligeable des manifestants s'est durcie

au fur et à mesure des mobilisations où elle a été amenée à subir la violence à plusieurs reprises et parfois alors, à l'exercer en retour. Cela s'explique, d'une part, par un réflexe de solidarité entre manifestants face à la dureté de la répression, mais aussi par la radicalisation de certains manifestants témoins ou victimes de violences policières. Pourtant, chez les GJ, le recours à la violence reste avant tout situationnel et n'entre pas pour la majorité d'entre eux dans le répertoire légitime du mode d'action politique⁴.

Cependant, le pouvoir politique a largement imputé aux GJ les dégradations sur l'Arc de Triomphe le 1^{er} décembre 2018 et la mise à sac des établissements de luxe sur les Champs-Élysées le 16 mars 2019. Les accuser de ces actes de dégradation a un double intérêt pour le pouvoir politique : influencer l'opinion en discréditant le mouvement et légitimer la politique répressive de l'État en matière de maintien de l'ordre. La violence est alors nécessaire

pour répondre à la violence. Ces « casseurs », dont le nom est à l'origine de la loi du 10 avril 2019, dite « loi anticasseurs » sur laquelle nous reviendrons, sont le plus souvent identifiés par l'État français et les autres États démocratiques occidentaux comme étant les Black Blocs pour lesquels les symboles de l'opulence de l'élite mondialisée (restaurant Fouquet's, boutiques de luxes), du pouvoir politique (Arc de Triomphe, forces de l'ordre) et du capitalisme (chaîne de restauration rapide McDonald's, banques) sont des cibles potentielles. Ce mouvement militant, né dans les années 1980 à Berlin-Ouest et qui s'est largement diffusé dans les démocraties occidentales, se veut être un mouvement considérant l'action directe et violente comme mode d'action politique normalisée afin de mettre à jour les fondements autoritaires sur lesquels reposent le capitalisme et l'État libéral. Dans cette optique, l'affrontement avec les policiers se justifie, car ces derniers protègent les institutions et incarnent la violence d'État¹. Présente à Paris lors des mobilisations des GJ, cette mouvance politique n'a jamais été publiquement nommée, identifiée et distinguée des manifestants par les pouvoirs publics. Dans sa communication politique, le pouvoir a choisi d'utiliser le terme « casseurs », permettant d'assimiler les Black Blocs à des « GJ radicalisés » afin de légitimer le recours excessif à la violence physique à l'égard du mouvement social dans son ensemble². Cette assimilation relève d'une violence symbolique dans la mesure où elle constitue une forme de stigmatisation qui vise à la délégitimation et à la dépolitisation du mouvement.

Cette dépolitisation, qui s'incarne dans de nombreuses tactiques et techniques, est historique et traditionnelle : les gouvernements ont, de tout temps, essayé de transformer leurs « ennemis politiques » en criminels et en délinquants ayant agi pour des motifs vils, et de les traiter comme tels, mais aussi de minimiser l'affrontement qui se joue au cœur de la mécanique répressive, dans les prétoires notamment.³

La criminalisation des intentions

Fin novembre 2018, une circulaire intitulée « Circulaire relative au traitement judiciaire des infractions commises en lien avec le mouvement de contestation dit « des gilets jaunes »⁴ » est prise par la Garde des Sceaux. À destination des procureurs, cette circulaire renvoie expressément aux dispositions de l'article 78-2-2 du Code de procédure pénale permettant « aux agents de la force publique de contrôler l'identité de toute personne se trouvant dans la zone territoriale visée, pendant une période de temps déterminée, sans avoir à justifier d'un élément visible et objectif lié à la commission d'une éventuelle infraction [...] »⁵. C'est sur la base de cet article que se sont fondées les fouilles de sacs ou de véhicules pouvant aboutir à des arrestations préventives. Posséder sur soi un gilet jaune, du sérum physiologique ou un masque à gaz peut être considéré comme un délit passible d'une peine d'emprisonnement. En outre, l'article 222-14-2 du Code pénal⁶ permet d'interpeller tout individu suspecté de participer sciemment à un groupement formé en vue de la préparation de violence ou de

1. Dufresne, D., Pscariello, P. (2019) « IGPN : plongée dans la fabrique de l'impunité », *Médiapart*, 12/06/2020.

2. Sizaïre, V. *Être en sûreté, Comprendre ses droits pour être mieux protégé*, Paris, La Dispute, 2020, 138p.

3. Sizaïre, V. « Réprimer la délinquance des puissants », *Le Monde Diplomatique*, 02/2020.

4. Fourquet, J. « Gilets jaunes » : Note n°3 : Usage et rapport à la violence du mouvement des « gilets jaunes », *Ifop* n°192, février 2019.

1. Dupuis-Déri, F. « Black Blocs : bas les masques », *Mouvements*, La Découverte, n°25, 2003.

2. Rigouste, M. in Farjat, J., Guillibert, P., Krickeberg, M., Marius, L. « Répression et résistances Entretien avec Mathieu Rigouste », *Vacarme*, Association Vacarme, n°77, 2016, p.70.

3. Codaccioni, V. *Répression, l'État face aux contestations politiques*, Paris, Éditions Textuel, 2019.

4. Ministère de la Justice, Circulaire relative au traitement judiciaire des infractions commises en lien avec le mouvement de contestation dit « des gilets jaunes », Paris, novembre 2018. [En ligne].

5. Code de procédure pénale - Article 78-2-2, Légifrance. [En ligne].

6. Code pénal - Article 222-14-2, Légifrance. [En ligne].

dégradations matérielles. Le samedi 8 décembre, lors de l'Acte IV, plus d'un millier de personnes sont arrêtées de manière « préventive » sur l'ensemble du territoire¹.

Cette logique d'arrestation préventive est directement héritée de l'état d'urgence lié à la lutte anti-terroriste. Les dispositifs qui visent à lutter contre le terrorisme contaminent l'ensemble de l'appareil punitif de l'État et l'on constate ici qu'ils ont été utilisés à l'encontre d'un mouvement social². Sous couvert d'éviter des violences, le recours massif à ces arrestations préventives permet d'annihiler la contestation politique et de criminaliser de nombreux GJ venus exercer leur droit constitutionnel à manifester.

Cette violence dissimulée se traduit aussi à travers un dispositif plus visible : le procès. Un peu moins d'un an après le début du mouvement des GJ, le constat est saisissant : près de 10.000 gardes à vue

et 3.100 condamnations dont environ 400 d'entre elles ont donné lieu à des peines de prison ferme avec incarcération immédiate³. Sur l'ensemble du territoire, près de 2.100 personnes ont été jugées en comparution immédiate, un choix politico-judiciaire qui ne laisse pas le temps aux prévenus de défendre une cause ou de se défendre eux-mêmes au cours des seules 29 minutes que compte l'audience⁴. Le Syndicat des avocats de France s'interroge sur « un droit d'exception » dans le traitement judiciaire du mouvement⁵ ; une « commission d'enquête populaire » qui assiste aux audiences du Tribunal correctionnel de Lyon entre décembre 2018 et novembre 2019 parle d'« une justice d'abatage et brutale »⁶. Si le jugement en comparution immédiate concernait dans un passé récent de jeunes hommes en situation d'exclusion sociale et précarisés avec le plus souvent des antécédents judiciaires, il inaugure avec les GJ une répression étendue d'un mouvement social⁷.

Bref retour sur l'histoire

En France, quelques années après les événements de mai 68, la décennie de 1970 est marquée par de nombreux conflits d'ordre politique d'où émerge le terme « casseurs ». Le 8 juin 1970 est adoptée la première loi anticasseurs, qui institue une responsabilité pénale au manifestant qui participe à un rassemblement dès l'instant où émergent les premières violences. Vivement contestée par la gauche et une partie de la droite pour son caractère anticonstitutionnel, cette loi est abrogée par la gauche au pouvoir dans les années 1980.¹

1. Dufresne, D. *Maintien de l'ordre, enquête*, Hachette Littératures, 2007, 334p.

1. Selon David Dufresne, 2.000 personnes sont interpellées et 1.709 personnes sont placées en garde à vue au cours de cette journée de mobilisation.

2. Codaccioni, 2019, op cit.

3. Vincent, É., « "Gilets jaunes" : 10.000 gardes à vue, 3.100 condamnations... une réponse pénale sans précédent », *Le Monde*, publié le 08/11/2019. [En ligne].

4. Codaccioni, 2019, op cit.

5. Syndicat des Avocats de France, « Le traitement judiciaire du mouvement des Gilets Jaunes : un droit d'exception ? », 12/02/2019. [En ligne].

6. Commission d'enquête populaire contre les violences policières et la répression, « Un an de répression judiciaire du mouvement des gilets jaunes », novembre 2019. [En ligne].

7. Codaccioni, 2019, op cit.



©Collectif Krasnyi

La « loi anticasseurs » ou l'arsenal législatif

Face aux difficultés rencontrées pour maintenir l'ordre sur le terrain, le gouvernement propose la loi « visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations », plus connue sous le nom de « loi anticasseurs », promulguée le 10 avril 2019.

Cette loi a suscité de vives contestations à l'Assemblée nationale et le Conseil constitutionnel a été saisi par soixante parlementaires, soixante sénateurs et par le président de la République. L'article 3 permettant aux préfets de prononcer une interdiction de manifester sur tout le territoire national pendant un mois à l'encontre de personnes représentant « une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public » est mis en cause. De fait, cette interdiction administrative de manifester émanant du préfet, représentant politique du gouvernement, donne au pouvoir politique les moyens d'interdire à des citoyens, présumés coupables, d'exercer leur liberté de manifestation. Dans sa décision rendue publique

le 4 avril 2019, le Conseil constitutionnel censure l'article 3 de la loi anticasseurs qu'il juge contraire à la Constitution¹. Circuler librement dans l'espace public et manifester sont des droits et libertés constitutionnels que le pouvoir politique a pourtant tenté de réduire en ancrant les dispositions exceptionnelles de l'état d'urgence dans le droit commun. Bien qu'il soit le plus controversé, tant dans l'arène politique que médiatique, l'article 3 n'est pas le seul à être examiné par les membres du Conseil. L'article 2 inscrit dans le code de procédure pénale la permission accordée aux agents de la police judiciaire, sous responsabilité des officiers, d'effectuer des fouilles des bagages et véhicules aux abords immédiats d'une manifestation. L'article 6, quant à lui, punit d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende le fait de dissimuler volontairement tout ou partie de son visage sans motif légitime. Les députés requérants et sénateurs pointent le caractère disproportionné de ces articles par rapport aux objectifs poursuivis. L'article 2 nuit gravement aux libertés d'aller et venir et de réunion ainsi qu'au droit à l'expression collective des idées ; tandis que l'article 6 est critiqué pour sa difficulté d'appréciation : le fait de porter un masque pour se protéger du gaz

1. La décision du Conseil constitutionnel « Décision n° 2019-780 DC du 4 avril 2019 ».

peut-il constituer une infraction ? Dans sa décision, le Conseil constitutionnel prononce la conformité de ces deux articles et confère ainsi au gouvernement des outils juridiques supplémentaires pour étouffer la contestation sociale.

Conclusion

Il est fondamental de saisir pleinement la frontière séparant le maintien de l'ordre tel qu'il est dicté par le droit et la loi dans un État démocratique et l'usage excessif et disproportionné de la force qui, lui, relève de la répression.

Face à une nouvelle forme de contestation, celle composée de très nombreux groupes de personnes, en colère, très mobiles, et non-inscrits dans le rituel classique d'une manifestation négociée sur le plan de son parcours, de sa durée et de l'existence d'un service d'ordre interne au mouvement, la police française a été enjointe de remplacer l'ancien mode du maintien de l'ordre lors des manifestations – la recherche du maintien à distance par une courte phase défensive en cas de débordements (pompe à eau, gaz lacrymogène) – par le déploiement de

techniques offensives ou l'emploi d'armes normalement destinées à la guerre, c'est-à-dire d'armes qui mutilent consciemment.

La répression physique des forces de l'ordre à l'égard des manifestants est illégitime, tant par le caractère disproportionné du recours à la force que par l'évolution de la doctrine du maintien de l'ordre – d'une conception défensive à une conception offensive – doublement inadaptée aux objectifs de forclusion de la violence attendus en démocratie. Elle engendre en effet la peur de manifester et transforme les protestataires en cible militaire à mettre « hors état ».

Cette répression policière se prolonge dans les tribunaux où, par le recours à une justice d'exception (comparution immédiate, loi « anticasseurs »), il est désormais possible d'être emprisonné durant plusieurs mois ou d'être arrêté et puni pénalement pour avoir manifesté ou avoir eu l'intention de manifester. Nous pouvons ainsi affirmer que des pratiques héritées de l'état d'urgence, instauré après les attentats terroristes de 2015, se sont diffusées à l'encontre des mouvements sociaux.

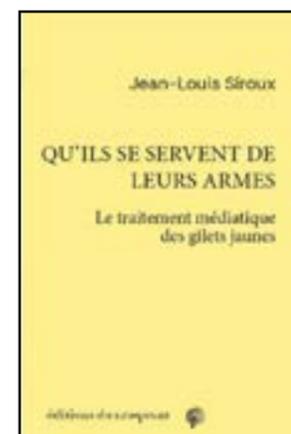


©Collectif Krasnyi

QU'ILS SE SERVENT DE LEURS ARMES. LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES GILETS JAUNES

Jean-Louis Siroux

Éditions du Croquant, Vulaines-sur-Seine, 2020, 164 p.



« Qu'ils se servent de leurs armes une bonne fois (...) On a, je crois, la quatrième armée du monde. Elle est capable de mettre fin à ces saloperies ». La sortie radiophonique du philosophe et ancien ministre de l'Éducation, Luc Ferry, est bien plus qu'un malheureux « dérapage » isolé. Durant les quelques mois qu'a duré le mouvement des Gilets jaunes, de nombreuses voix se sont succédées sur les antennes pour appeler les forces de l'ordre à en finir avec les pudeurs d'un État de droit « surdéveloppé ». Cela au moment même où la répression policière se soldait, dans une relative indifférence médiatique, par un bilan humain sans équivalent dans l'histoire récente de la cinquième République : éborgnements, mains arrachées, mutilations

en tout genre occasionnées par l'utilisation massive de grenades et de Lanceurs de balle de défense (LBD).

Pour autant, la couverture médiatique des Gilets jaunes ne peut être réduite à ce seul enjeu des violences, manifestantes ou policières. Pendant plusieurs mois, c'est aussi la question la légitimité du mouvement qui s'est imposée en première page de l'actualité. L'analyse à froid du récit médiatique offre ainsi une fenêtre privilégiée vers l'imaginaire politique dominant de l'époque. Qu'est-il possible de dire, et de dire en étant pris au sérieux, dans un débat télévisé à une heure de grande écoute ? Quels sont les processus discursifs qui conduisent à faire des classes populaires un acteur politique à part entière, parfois même à célébrer leur « bon sens », ou au contraire à les disqualifier en les renvoyant aux « passions tristes » de foules imperméables à la raison ? Qu'est-ce qu'une revendication « raisonnable », une manifestation « responsable », une interprétation « idéologique » ? À quoi différencie-t-on le « vrai » du « faux » Gilet jaune ?

Décortiquer les discours, en ce compris les plus anodins, ce petit murmure médiatique devenu à ce point familier qu'il devient difficile d'y prêter encore attention, reste un enjeu démocratique majeur. C'est aussi le moyen de fortifier son système d'auto-défense intellectuelle, pour emprunter l'heureuse formule de Normand Baillargeon. On gage d'ailleurs que bien des traits de la couverture médiatique des Gilets jaunes feront encore écho dans quelques années quand d'autres mouvements sociaux auront repris le flambeau de la contestation sociale.

SUR LE TERRAIN AVEC LES GILETS JAUNES EN FRANCE ET EN BELGIQUE

Sous la direction de C. Gobin, S. Bérout, A. Dufresne, M. Zune

A paraître aux Presses Universitaires de Lyon, à l'automne 2022.

Le mouvement des Gilets jaunes n'a pas été que français. Cet ouvrage collectif revient sur ce mouvement social remarquable en décentrant le regard de l'hexagone, tenant compte que le Gilet Jaune fut aussi un signe de ralliement à la contestation sociale en Belgique. Le décalage entre les deux pays permet de mieux comprendre les forces et moteurs communs qui ont permis à ce mouvement de dépasser les frontières et de persister, envers et contre tout, sur une aussi longue durée même, si la mobilisation est aujourd'hui plus restreinte.

Les auteurs, issus de diverses disciplines ont tous recueillis des données de terrain de première main. Ils ont suivi des Gilets jaunes, endossé parfois eux-mêmes la chasuble, ou encore interrogé d'autres acteurs centraux dans la dynamique du mouvement, comme les directions syndicales, les préfets de police, ou encore les magistrats. Tous ceux qui représentent l'autorité ayant reçu l'ordre de rétablir l'ordre.

Mais, l'intérêt principal de notre ouvrage sur le mouvement des Gilets jaunes est avant tout de mettre en tension deux grandes contradictions qui marquent son histoire : un mouvement de travailleurs précarisés, peu appréciés par le sommet des appareils syndicaux ; un mouvement de réenchantement de la démocratie par des citoyens écrasés par la répression de systèmes politiques qui se réclament pourtant de la démocratie.

SOMMAIRE

PARTIE I. QUAND LES GILETS JAUNES BOUSCULENT LES CATÉGORIES D'ANALYSE

1.1. SE NOMMER ET SE RACONTER

- Repérage des compositions dans le mouvement des Gilets jaunes : entre ronds-points ruraux et assemblées urbaines / R. Challier
- Le mouvement des Gilets jaunes en Belgique. Refuser la violence des politiques publiques d'appauvrissement au nom de la démocratie / C. Gobin
- Ouvrières-ouvriers de la démocratie. Portraits de Gilets jaunes de Brest / M. Duclos

1.2. GJ ET SYNDICALISMES, ŒUVRER OU NON ENSEMBLE ?

- Le mouvement des Gilets jaunes révèle et questionne le syndicalisme belge / A. Dufresne, M. Zune
- Si loin, si proche...Syndicats et syndicalistes français face au mouvement des Gilets jaunes en France / S. Bérout
- « Ça ne vous plaît peut-être pas mais on est là ! ». Les militant.es de l'Union Syndicale Solidaires de la Vienne et le mouvement des Gilets jaunes (2018-2019) / P. Odin

PARTIE II. DYNAMIQUES CONTRADICTOIRES DE POLITISATION : DÉMOCRATIE VERSUS RÉPRESSION

2.1. ŒUVRER POUR RÉENCHANTER LA DÉMOCRATIE

- Du grand au vrai débat : dynamiques collectives et appropriations citoyennes en temps de crise / M. Legris
- Un outil d'intelligence collective : Le Vrai débat / L. Dartigues, F. Robert, V. Ventresque, J-C. Zancarini
- Entre le rejet de la représentation et le désir de reconnaissance : dualités politiques au sein des Gilets jaunes de Belgique / G. Petit et L. Knops
- La citoyenneté en Actes. Du dos des Gilets jaunes de à l'action protestataire / S. Monchatre, M-T. Tetu

2.2. LES EFFETS DE LA RÉPRESSION POLICIÈRE ET JUDICIAIRE SUR LE MOUVEMENT

- Désordres dans le maintien de l'ordre français face au mouvement des Gilets Jaunes / A. Restelli
- Des manifestants Gilets jaunes en comparution immédiate : des « audiences à messages » pour décrédibiliser un mouvement et punir des « délinquants » / M. Giouse
- « La police, avec nous » ? Situer et se situer face à l'institution policière / J-B. Devaux, M. Lang, A. Levêque, C. Parnet, et V. Thomas